



# **QUEL AVENIR POUR LE LIBAN ?**

## **Mémoire de géopolitique**

du Chef d'escadron BOURRET Thierry

dans le cadre du séminaire

« Géopolitique du Proche et Moyen-Orient »

Directeur : Monsieur l'ambassadeur BONNEFOUS

# MARS 2002

# **Sommaire**

**1 - Les origines**

**2 - L'indépendance**

**3 - La guerre (1975 – 1991)**

**4 - La refondation**

**Conclusion**

Le Liban à la croisée des chemins

# Quel avenir pour le Liban ?

## INTRODUCTION

Le LIBAN ressemble à une bande étroite découpée le long de la côte orientale de la Méditerranée. Limité au Sud par Israël (79 km de frontière commune), au Nord et à l'Est par la Syrie (278 km), il a une longueur approximative de 200 km et une largeur de 40 à 75 km.

Sa superficie (10 452 km<sup>2</sup>) n'excède guère celle d'un département français, mais avec ses paysages marins, sa côte opulente, ses montagnes vertes ou arides, ses plaines et son désert, il apparaît comme un pays extrêmement diversifié.

Ce même caractère de diversité peut aussi qualifier sa population.

Lieu de passage et de rencontre entre l'Orient et l'Occident, ce pays est un carrefour des religions. De plus, grâce à son relief montagneux, il a toujours constitué un lieu de refuge naturel pour des communautés en rupture avec les religions officielles, tels les Maronites qui ont dû abandonné les rives de l'Oronte, les Chiites chassés du Kesrouan ou les Druzes réfugiés d'Egypte. Ceci explique qu'avec une population d'environ quatre millions d'habitants<sup>1</sup>, soit celle d'une ville comme Marseille, il accueille aujourd'hui dix-huit communautés confessionnelles différentes.

Celles-ci, très attachées à leurs particularismes - au point de se qualifier parfois de "Nation" - mais inégalement réparties dans un pays cloisonné, ont appris très tôt à cohabiter ensemble. A cette fin, elles ont élaboré et consacré, par des pactes traditionnels plus que par des textes, un régime politique basé sur le "confessionnalisme".

Ce système a été construit sur le partage des responsabilités nationales entre les diverses communautés au prorata de leur importance numérique. Il a permis au Liban, au moins jusqu'à l'arrivée de la guerre, de faire figure de havre de paix au milieu d'un Moyen-Orient meurtri par les conflits. Dans ce pays multi-communautaire en effet, toutes les confessions semblèrent coexister sans heurts dans le cadre d'institutions politiques garantissant leurs droits respectifs.

La guerre modifia cette situation, mais cette forme d'organisation politique survécut tant bien que mal aux quinze ans d'affrontements qui bouleversèrent le Liban.

Aujourd'hui, soit un peu plus de dix ans après la fin du conflit, le "confessionnalisme" sert toujours de base au régime libanais. Cependant ce pays semble avoir beaucoup de peine à se relever de la guerre suicidaire dont il a été la victime. Il demeure en effet loin de retrouver l'image de "Suisse du Moyen-Orient" qui lui était attribuée antérieurement. Plusieurs faits apparaissent immédiatement : il n'a pas recouvré sa pleine souveraineté et est toujours occupé au Nord et à l'Est par l'armée syrienne. Il est confronté à des mutations institutionnelles et structurelles d'une importance certaine. De plus, les émigrés qui avaient quitté leur pays sous la pression de la guerre n'ont pas amorcé de vague de retour. Enfin, ni l'apparence du fonctionnement régulier de la démocratie parlementaire libanaise, ni le respect des libertés

---

<sup>1</sup> Chiffre provenant d'une étude statistique de 1997 sur les conditions de vie des ménages, réalisée par l'administration libanaise - « Le Liban », Collection « Que sais-je ? », édition PUF, mai 2000.

publiques essentielles ne sauraient faire oublier, selon les termes mêmes du rapport établi par la commission des affaires étrangères du Sénat, "*la tutelle syrienne qui pèse sur tous les secteurs de la vie libanaise*"<sup>1</sup> .

Face à ce constat, il est donc permis de s'interroger sur le devenir du Liban.

Celui-ci peut-il survivre ? La Nation libanaise peut-elle renaître après une guerre civile et internationale qui a meurtri le pays pendant plus de quinze ans ? L'exception libanaise fondée sur la « convivialité » de dix-huit confessions religieuses peut-elle perdurer dans un environnement de plus en plus islamisé et en tout cas marqué par le conflit israélo-arabe ? La Syrie n'annexera-t-elle pas à terme son fragile voisin ?

Il ne peut être répondu à ces interrogations sans faire un retour sur le passé de ce pays tant ce dernier conditionne les débuts de réponses qui pourraient être apportés.

Les chances de survie du Liban ne peuvent en effet être appréciées si les causes de la guerre destructrice ne sont pas analysées. La renaissance de cet Etat est conditionnée quant à elle par les perspectives d'avenir qui se dégagent de la refondation entreprise depuis la fin de la guerre en 1990. Le pouvoir fédérateur du "confessionnalisme", à l'origine de l'exception libanaise, ne peut être évalué avec efficacité si le cheminement ayant conduit à son adoption n'est pas connu. La présence syrienne enfin ne peut être comprise si on ignore ce que représente pour la Syrie la notion de "Provincia syria".

Pour toutes ces raisons, il apparaît donc utile de remonter aux premières origines de cet Etat afin de rappeler le cadre régional dans lequel celui-ci a évolué (I). Il semble tout aussi nécessaire de s'intéresser aux circonstances qui ont conduit ce pays vers l'indépendance (II). De même, il s'avère indispensable, dans le but d'estimer ses perspectives d'avenir, d'examiner les raisons l'ayant entraîné dans la guerre (III) et les conditions dans lesquelles s'effectue la refondation (IV).

---

<sup>1</sup> Extrait du rapport n° 111 de la Commission des Lois du Sénat, 1996-1997.

# **1 LES ORIGINES DU LIBAN**

En droit international, le Liban est un Etat récent puisqu'il n'a accédé à la pleine souveraineté qu'en 1943. Cependant, il ne faudrait pas en conclure que ce pays est une création artificielle. Il a été façonné au contraire par les siècles.

Le nom de ce pays provient d'un mot phénicien, "loubnane", qui signifie "blanc". Il fait référence aux cimes, couvertes de neige pendant l'hiver, de la montagne peuplée de cèdres majestueux qui s'étire le long de la côte libanaise. Quelques-uns des éléments de sa tradition remontent aux premiers temps de l'ère chrétienne. La Nation libanaise elle-même, dans toute sa complexité, apparaît dès le XV<sup>ème</sup> siècle, sous le régime du plus grand des émirs libanais. Elle n'a jamais cessé depuis d'être une création continue. Ses structures ethniques, politiques et sociales ne peuvent être isolées et décrites à un instant donné. Leur élaboration, leur évolution constituent leur définition même.

Toutes ces raisons justifient le fait de retracer dans ses grands traits l'histoire de ce pays.

Celle-ci, d'une richesse peu commune, est marquée par de nombreuses invasions qui ont confiné le Liban dans le statut d'une entité toujours vassale. Néanmoins, elle peut être divisée en trois grandes périodes.

La première facilite la compréhension de la politique mise en œuvre par la Syrie au Liban. Elle retrace la naissance de la "*Provincia Syria*", notion qui survivra très longtemps à ses inventeurs.

La seconde met en lumière l'acquisition de certaines spécificités propres au peuple libanais. Elle décrit la lente cristallisation du futur noyau libanais.

La dernière enfin permet de s'imprégner de la réalité de la Nation libanaise en faisant référence à l'esprit dans lequel celle-ci fut fondée et à son évolution ultérieure.

## **1.1 De la Phénicie à la "Provincia Syria":**

La vie est apparue sur le territoire libanais bien avant l'ère phénicienne. Des traces de vie préhistorique ont été trouvées dans le voisinage de Tripoli, Beyrouth et Byblos. Mais le pays ne commença à se constituer que lorsque un peuple d'origine sémitique, celui des Cananéens, s'établit sur la côte et fonda les premières cités. Ces pionniers étaient actifs, ingénieux et intrépides. Surtout, ils savaient parcourir les mers en quête de comptoirs nouveaux.

Cet épisode se déroulait vers 3 000 av. J.C.

Aux Cananéens se joignirent ensuite les Amorrites, bientôt désignés sous le nom générique de Phéniciens. Ceux-ci surent se tailler une renommée pendant les trois millénaires qui précédèrent la naissance du Christ. Navigateurs et commerçants innés, inventeurs de la pourpre et de l'alphabet<sup>1</sup>, ils habitaient des "cités-Etats" qui entretenaient des relations avec les plus grands peuples de l'Antiquité, même si celles-ci s'inscrivaient le plus souvent sous le signe de la conquête.

Chaque "cité-Etat" bénéficiait d'une indépendance totale. Elles avaient toutes leur propre monarchie, leur propre port, leur campagne et montagne avoisinante. Chacune d'elles formait une "unité politique", possédait ses propres divinités, ses temples, son activité et ses contacts à l'étranger. De fait, elles agissaient rarement de concert, même aux heures tragiques des conquêtes. Ceci explique en partie la gestation et surtout le comportement du peuple libanais.

---

<sup>1</sup> Plusieurs historiens situent au XV<sup>ème</sup> siècle av. J.C. l'invention de l'alphabet par le phénicien Cadmos

Du III<sup>ème</sup> millénaire jusqu'à environ 1 600 av. J.C., les Phéniciens connurent des siècles d'indépendance seulement entrecoupés de luttes contre des hordes pillardes. Mais à partir de cette dernière date, les pharaons d'Égypte devinrent les premiers suzerains de cette région en assujettissant les "roitelets phéniciens" et en s'appropriant la Syrie. Cependant s'ils imposèrent leurs dieux –Osiris et Thot, ils laissèrent une totale liberté d'action aux Phéniciens. Celle-ci leurs permit de connaître une ère de prospérité d'autant plus grande qu'ils jouirent de la protection militaire égyptienne.

L'arrivée des Araméens qui occupèrent successivement la Mésopotamie, le Nord et le centre de la Syrie, puis s'établirent sur le plateau de la Békaa ne modifia pas cette situation dont l'harmonie ne fut rompue que par la brutale invasion des Assyriens. Cette agression entraîna l'écrasement de toutes les cités les unes après les autres et la répression implacable de toute tentative de révolte.

Mais cette période fut rapidement suivie par celle des Néo-Babyloniens dont la victoire, en 612 av. J.C. sous la conduite de Nabuchodonosor, plaça la Phénicie sous une nouvelle domination.

La conquête des empires assyrien et babylonien par Cyrus le grand qui fonda l'empire perse ouvrit une nouvelle ère dans laquelle la Perse imposa sa souveraineté à l'Égypte, à la Syrie et à la Phénicie. Cependant là encore, tout en étant vassales du Grand Roi, les cités phéniciennes conservèrent une certaine indépendance en ayant chacune leur monarque local.

C'est avec la conquête d'Alexandre (333 av. J.C.) que prit fin, au profit de la Grèce, l'indépendance relative d'une Phénicie qui avait atteint un développement territorial comparable à celui du Liban actuel<sup>1</sup>.

A partir de cette date en effet, le Liban n'apparaîtra plus comme une entité politique jusqu'au XVI<sup>ème</sup> siècle. Il ne sera, plus, pendant cette longue période, qu'une partie d'une vaste région englobant non seulement la Syrie et le Liban actuels, mais aussi la Jordanie et la Palestine. La mort d'Alexandre ne changera pas cette situation malgré le partage de son empire en quatre États indépendants, chacun dirigé par l'un de ses anciens généraux<sup>2</sup>. Après une période d'incertitudes de plus d'un siècle, les cités phéniciennes furent finalement rattachées au royaume séleucide de Syrie auquel elles resteront incorporées durant près d'un siècle, de 198 à 82 av. J.C.

A ce stade, il doit être noté que pendant l'administration grecque de la région, une nouvelle migration se dessina par l'intermédiaire de tribus arabes. Celles-ci abandonnant leur vie nomade, vinrent s'établir en Mésopotamie, en Syrie et sur la côte phénicienne. D'une décennie à l'autre, leur nombre augmenta régulièrement mais sans inquiéter les Grecs, ni les autochtones. Cette installation trouvera cependant son sens précis à l'heure de la conquête arabe.

La domination gréco-macédonienne sur la Syrie dura au total près de trois siècles ; jusqu'à l'an 64 av. J.C., où les légions romaines de Pompée s'emparèrent du pays et fondèrent la "*Provincia Syria*"<sup>3</sup>.

Pendant les quatre siècles suivants, la paix romaine s'étendit sur cette région. "Bézyte" (Beyrouth) devint un centre de culture latine, et des écoles y furent créées, annonçant le futur épanouissement de son université de Droit.

---

<sup>1</sup> Les Phéniciens ne s'étendaient pas jusqu'aux frontières orientales du Liban, mais ils avaient atteint la Békaa dont le nom même est phénicien ; ils sont probablement les fondateurs de Baalbeck : Ba al Békaa, seigneur de la Békaa. Le long de la côte, ils débordaient les frontières actuelles, au Nord (Ras Shamra) comme au Sud (Ashkélon).

<sup>2</sup> Ptolémée Ier s'établit en Égypte, Séleucos Ier dans la satrapie de Babylone, Antigone en Asie Mineure et Antipater en Macédoine.

<sup>3</sup> Il est à noter que c'est cette même expression "*Provincia Syria*", dont les Syriens eux-mêmes n'ont jamais été les maîtres, qui prêterait ensuite à confusion puisqu'il ne s'agissait en fait que d'une union géopolitique temporaire qui sera profondément bouleversée au cours des siècles à venir.

A la mort de l'empereur Théodose 1<sup>er</sup>, en 395, l'empire romain se partagea en empire d'Occident et en empire d'Orient dont la capitale fut Byzance (Constantinople).

Cette date ouvrit pour la "*Provincia Syria*", devenue chrétienne, l'ère byzantine qui durera plus de deux siècles, de 395 à 624.

## **1.2 De la Syrie byzantine à l'épopée des croisades :**

L'ère byzantine ouvrit pour la "*Provincia Syria*" une période marquée de tragiques vicissitudes.

Les tracasseries fiscales et administratives imposées par Byzance entraînèrent une première vague d'émigration de Syro-Libanais qui fondèrent des colonies importantes dans les grandes villes d'Italie, d'Espagne et du Sud de la France.

L'hostilité suscitée par Byzance favorisa également au V<sup>ème</sup> siècle la naissance d'hérésies qui divisèrent le monde chrétien.. Celles-ci étaient fondées sur des interprétations différentes de l'interpénétration des deux natures divine et humaine dans le Christ. Ainsi apparurent le "*nestorianisme*"<sup>1</sup> et "*monophysisme*"<sup>2</sup>, bientôt rejoint par le "*monothélisme*"<sup>3</sup>.

Ces querelles religieuses, appelées à devenir le levier traditionnel des divisions en Orient, attisèrent les haines et engendrèrent de petites guerres civiles. En réaction, la répression fut le plus souvent impitoyable pour ceux qui ne partageaient pas les convictions théologiques de l'empereur, si bien qu'en Syrie comme en Egypte, les populations pressurisées par des taxes excessives, éprouvèrent un violent besoin d'autonomie. De la sorte, les graines de la révolte furent plantées, attendant le moindre incident pour germer.

Celui-ci se matérialisa sous la forme de l'invasion des Bédouins qui surgirent d'Arabie quelques années plus tard. Rien ne résista à leur assaut et surtout pas un empire byzantin qui ne comptait plus sur ses frontières que des Chrétiens hostiles et de très nombreux hérétiques à l'intérieur même de la province syrienne. La Syrie, la Mésopotamie et l'Egypte, régions riches dont les peuples subissaient la suzeraineté byzantine avec amertume, se révélèrent logiquement des cibles de choix faciles à conquérir.

Ce déferlement des hordes arabes favorisa de plus l'implantation de l'Islam, troisième grande religion monothéiste, dont on peut fixer l'avènement à 622, date de l'établissement à Médine du prophète Mahomet<sup>1</sup>.

Damas fut pris en 635, et en 636, la Syrie fit partie intégrante de l'empire arabe.

Le Calife Moawia, chef des Bédouins arabes "sunnites", s'installa à Damas et y fonda la dynastie des **Omeyyades**.

Il implanta également sur la côte libanaise, pour combler le vide laissé par un exode partiel de la population et repousser d'éventuelles attaques, quelques garnisons et des déportés politiques venant d'Irak. Ces derniers connus sous le nom de "Chiites" sont à l'origine de la population arabe des ports libanais.

---

<sup>1</sup>Hérésie chrétienne, professée par Nestorius, considérant que deux personnes, l'une divine, l'autre humaine coexistent en Jésus Christ, au lieu d'attribuer à son unique personne les deux natures divine et humaine ; cette pensée survit dans l'église nestorienne maintenant réduite à quelques communautés regroupées, pour la plupart, au nord de l'Iraq.

<sup>2</sup>Doctrine affirmant l'union du divin et de l'humain dans la Christ en une seule nature ; condamnée par le concile de Chalcedoine en 451, le monophysisme survit encore aujourd'hui dans quelques églises orientales.

<sup>3</sup>Doctrine intermédiaire imposée par l'empereur Héraclius dans le but, jamais atteint, de supplanter les deux précédentes ; elle professe qu'il n'y aurait eu dans le Christ qu'une seule volonté, la volonté divine. Cette doctrine a été condamnée en 681 par le troisième concile de Constantinople.

<sup>1</sup> Cette même date marque le début de l'hégire.

Ce calife encouragea par ailleurs l'immigration massive de tribus arabes qui s'établirent dans les anciennes cités phéniciennes, se mêlant de façon harmonieuse aux autochtones.

La Syrie devint ainsi le centre du monde arabe et connut une époque brillante.

Sous Moawia et ses premiers successeurs, les Chrétiens de Syrie (et donc du Liban) ne souffrirent d'aucune persécution.

La grande dynastie des *Omeyyades* périt par suite de l'hostilité entre *Yéménites* (arabes du Sud de la péninsule qui avaient conquis la Syrie) et *Qaïsites* (venus du centre de la péninsule et qui s'installèrent plus tard en pays conquis).

Ces derniers, alliés aux Chiites d'Irak, permirent l'installation de la dynastie des **Abbassides** à Bagdad. Souverains fanatiques et cruels, les Abbassides soumièrent la population de Syrie à une dure tyrannie dont les Chrétiens furent les premières victimes.

Au X<sup>ème</sup> siècle, l'empire arabe se dédoubla. Tandis que les Abbassides conservaient l'Irak, une dynastie nouvelle, celle des **Fatimides**, établit au Caire le siège d'un nouveau califat, dont dépendit la Syrie.

Le Liban fut profondément marqué par la domination fatimide. Elle augmenta le nombre et l'importance des Chiites dans le pays et y introduisit la nouvelle communauté des Druzes. Cette secte jouera un rôle essentiel dans la formation politique du Liban.

Le "Druzisme" se propagea surtout dans la montagne, sans doute parce que le littoral comptait déjà une majorité de Sunnites. Il attira d'anciennes tribus arabes comme celles des Tanoukh, des Maan, des Arslane ou des Joumblatt.

Dans le dernier quart du XI<sup>ème</sup> siècle, un nouveau danger menaçait l'empire des califes. La horde redoutable des Turcs seldjoukides venus du centre de l'Asie, déferla sur la Syrie. Seule la côte libanaise de Tyr à Jbail demeura aux mains des Fatimides. Mais les gouverneurs locaux songeant plus à se tailler des fiefs indépendants qu'à sauvegarder la suzeraineté du Caire, la Syrie se transforma en un pays en décomposition. Elle fut livrée à une multitude d'émirs locaux et ses régions montagneuses accueillirent des sectes violemment hostiles à l'Islam orthodoxe.

Le pays était ainsi mûr pour une nouvelle conquête lorsqu'en 1098 les Croisés parurent sous les murs d'Antioche.

L'épopée des Croisades allait avoir des conséquences très importantes pour le futur Liban. Elle facilita à sa manière la construction de ce pays qui n'apparaissait pas encore comme une entité politique<sup>1</sup>. Elle permit plus particulièrement à la côte méditerranéenne et surtout la montagne d'acquérir une certaine spécificité.

Alors que l'empire fatimide se désagrégeait, le noyau du futur Etat put grâce à l'intervention des Croisés se cristalliser lentement dans la partie centrale du Mont Liban.

Cette région était enclavée entre les territoires francs et l'empire musulman. De fait, les petits émirs qui la dirigeaient se trouvaient dans une situation difficile. Afin de préserver leur indépendance relative, ils eurent recours à la "*Taqiya*", une pratique musulmane concernant les fidèles en situation d'infériorité. Elle leur permit lorsqu'ils furent menacés par des adversaires de leurs croyances d'agir comme s'ils étaient des leurs. Aussi en application de cette règle, les émirs s'engagèrent à assurer la sécurité du flanc oriental des croisés de Beyrouth à Saïda<sup>2</sup>. En échange de ces services, ils reçurent des sires de Beyrouth et de Saïda des "fiefs de Soudée", et prirent rang parmi la noblesse franque.

---

<sup>1</sup> Les territoires qui le composent actuellement furent partagés par les Croisés entre le comté de Tripoli et le royaume de Jérusalem ; par ailleurs, Baalbeck et la Békaa faisaient également partie de la zone franque sans être rattachés à aucune des principautés.

<sup>2</sup> Ils devaient empêcher les montagnards de piller les campagnes de la plaine, refuser asile aux rebelles et mettre, s'ils en étaient requis des contingents militaires à la disposition des Francs.

Mais dans le même temps, ces féaux infidèles recherchèrent également la reconnaissance de leurs fiefs par les pachas musulmans. Aussi, ils les renseignaient régulièrement sur les mouvements des Croisés.

C'est cette politique dangereuse<sup>1</sup>, mais peut-être inévitable alors, qui est vraisemblablement à l'origine des soudains renversements d'alliance qui nous surprennent tellement aujourd'hui dans le comportement des partis et des fractions libanaises.

A la fin du XIII<sup>ème</sup> et après la période faste pour les Arabes de Salahedine Al-Ayoubi - "**Saladin**"<sup>2</sup>, les Mamelouks devenus, maîtres de l'Égypte en 1252, rédigèrent d'une main de fer l'épilogue des Croisades.

Anciens esclaves turcs et circassiens achetés par les sultans égyptiens pour former leur garde personnelle, ces nouveaux arrivants étaient d'intrépides guerriers. Leur percée militaire s'acheva en 1292 par la prise de Beyrouth et de Saïda et le départ définitif de milliers de Croisés qui s'avèrent incapables de défendre la région.

Une période s'acheva alors au terme de laquelle les Libanais avaient vécu presque deux siècles sous la houlette des Croisés, de 1098 à 1292.

Si cette phase peut sembler relativement brève par rapport à celle écoulée depuis les origines, elle n'en demeure pas moins très importante car c'est elle qui vit se développer les premiers germes de ce qui allait conduire à la constitution du Liban contemporain.

Néanmoins, ce ne sera qu'après les Croisades (et peut-être en partie grâce à elles !) et après l'établissement de l'empire ottoman au XVI<sup>ème</sup> siècle que l'histoire du Liban "autonome" commencera réellement.

### **1.3 De la dynastie des Mamelouks à l'empire ottoman :**

La domination des Mamelouks sur l'ensemble des territoires de la Syrie et du Liban consacra le triomphe de l'Islam sunnite dont ils étaient les champions.

Pour cette raison d'ordre religieux mais aussi en partie par considération politique, ils traitèrent la majeure partie de la population avec une extrême cruauté : les Chrétiens avaient été les alliés des Croisés tandis que les communautés musulmanes hétérodoxes avaient négocié avec eux.

Pour échapper à la vindicte des Mamelouks, les minorités chrétiennes et musulmanes<sup>3</sup> se réfugièrent dans la montagne et les régions d'accès difficile où elles vécurent sous la protection de leurs chefs respectifs, les "**émirs**".

Ainsi, le féodalisme de fait qui existait déjà, se renforça et permit le développement de l'institution de "l'émirat".

Dans ce système, l'émir (du verbe *amara*, ordonner) était au sommet d'une pyramide qui avait les paysans pour base. Entre ces deux extrêmes s'intercalait la caste des féodaux, "*mokaddem*" et "*cheikhs*", à travers lesquels l'émir exerçait ses pouvoirs. Ce dernier versait un tribut annuel aux dirigeants mamelouks mais la part restant en sa possession lui permettait néanmoins d'enrichir son trésor personnel et de payer ses propres soldats et fonctionnaires. De la sorte, les émirs locaux, régnant au nom des sultans mamelouks, se partageaient ouvertement le territoire libanais, .

---

<sup>1</sup> Cette politique ne manqua pas de valoir de sérieux ennuis à ces émirs "équilibrés" : arrestation ou destruction de leurs forts par les Francs, destitution et confiscation de leurs biens par les autorités de Damas ou du Caire.

<sup>2</sup> Saladin après la bataille de Hattin, le 4 juillet 1187, conquiert la Syrie, le littoral libanais, puis Jérusalem le 2 octobre 1187 qui demeurera définitivement arabe à partir de cette date.

<sup>3</sup> Seuls les Sunnites qui n'avaient pas à craindre les foudres des dirigeants mamelouks, demeurèrent dans les plaines et surtout les villes du littoral.

A dater du XIV<sup>ème</sup> siècle, le territoire libanais étant pacifié, les Mamelouks s'efforcèrent de protéger son littoral contre les incursions des Francs toujours présents à Rhodes et à Chypre. A cette fin, outre les édifications de fortifications, ils installèrent de nouvelles tribus arabes, perses et turques sur les côtes libanaises, compliquant encore la carte ethnique de cette région.

Toujours au XIV<sup>ème</sup> siècle, les sultans mamelouks assistèrent à l'ascension politique des Ottomans, héritiers des Turcs seldjoukides. Ceux-ci, ayant repris la lutte contre les Byzantins, prirent Constantinople le 29 mai 1453. Ainsi, ils mirent fin à l'empire d'Orient qui avait jusque là contenu l'expansion de l'Islam vers le Nord. Mais leur soif de conquêtes n'étant toujours pas assouvie, ils s'approprièrent ensuite l'Irak. Puis ne faisant pas exception à la règle, ils se tournèrent vers la Syrie, cette proie qui avait toujours suscité la convoitise de tous les souverains de l'Orient.

Au début du XVI<sup>ème</sup> siècle, sous le prétexte d'assurer la sécurité de la route du grand pèlerinage, le sultan ottoman, Selim 1<sup>er</sup>, attaqua l'empire des Mamelouks. Cette entreprise entraîna l'écrasement de la dynastie mamelouk et livra la Syrie toute entière aux Turcs ottomans.

Devenus maîtres du pays, les Turcs ottomans allaient le conserver jusqu'en 1918.

Ces grands évènements eurent pour la montagne libanaise des répercussions importantes, ouvrant dans l'histoire de celle-ci une nouvelle période.

Cette situation prit sa source dans le fait que les princes locaux avaient évité de prendre partie dans le conflit opposant les Mamelouks aux Ottomans. De plus, sur les conseils de l'émir druze du Chouf, Fakhreddine Maan, ils firent dès le mois d'octobre 1516 allégeance au sultan ottoman.

Ce dernier, n'ayant aucune raison de se montrer sévère envers ceux-ci, les confirma alors dans leur fief et privilèges. Il accorda en outre à Fakhreddine Maan (Fakhr Al Din, connu aussi sous le nom de Fakhreddine I<sup>er</sup>) un droit de préséance sur tous les autres émirs, lui permettant de devenir le "grand émir du Liban". Ainsi, la domination ottomane sur le Liban commença sous d'excellents auspices.

La vie se poursuivit ensuite sans grand changement majeur pour les émirs libanais qui pouvaient administrer leur principauté en toute quiétude. Une autonomie quasiment entière leur était accordée après le paiement d'un tribut par la "Sublime Porte" qui, à la tête d'un immense empire multinational, n'exerçait pas de contrôle direct.

Les traits marquants déjà acquis par la société libanaise se retrouvèrent de fait renforcés.

Malheureusement, Fakhreddine I<sup>er</sup> puis ensuite son fils Korkmâz (Kurkumaz), dont les privilèges avaient suscités de nombreuses jalousies, perdirent successivement la faveur des Ottomans qui les firent assassiner.

Malgré ces revers, à la fin du XVI<sup>ème</sup> en 1590, le petit-fils de Fakhreddin Maan, Fakhreddin II, réussit à revenir sur le devant de la scène libanaise. Il allait alors connaître un grand destin.

Animé par une haine farouche envers les Ottomans à l'origine de l'assassinat de ses ascendants, il porta pendant les années que dura son gouvernement, sa puissance à des sommets où il apparaît aujourd'hui encore comme un prince de légende. Ses biographes disent qu'il n'a épargné aucun moyen pour atteindre ses buts, pratiquant tour à tour la guerre, la diplomatie, la ruse, l'intrigue, la flatterie, la corruption, les alliances matrimoniales et les traités de paix<sup>1</sup>.

Surtout, faisant preuve d'une audacieuse innovation, il a eu l'intelligence et plus particulièrement le courage de s'entourer de conseillers appartenant à toutes les confessions. Et

---

<sup>1</sup> Fakhreddin II est souvent décrit comme "un contempteur de la loi coranique, un protecteur des Chrétiens, un bâtisseur de monastères" et fut encore accusé par les Ottomans "d'entretenir des intelligences coupables avec la Toscane, l'Espagne et les chevaliers de Malte".

c'est fort de cet appui qu'il a pu consolider son pouvoir et élargir le cadre de sa suzeraineté en abattant un à un tous ses ennemis. Ainsi, il a posé les jalons de son véritable objectif qui était d'abattre les frontières confessionnelles, puis d'unifier le pays.

De la sorte, des principautés éparses qui depuis des siècles, végétaient au flanc de la montagne, il fit un Etat en réunissant sous sa seule et unique administration tous les territoires qui forment le Liban contemporain.

A ce titre, il mérite donc d'être considéré comme le fondateur du Liban politique et moral car sous son règne « Sunnites, Druzes, Chiites, Maronites et Grecs constituèrent un seul peuple, vivant tous côte à côte, dans un esprit de solidarité et de respect mutuel »<sup>1</sup>. De fait, sa véritable gloire fut d'avoir posé les fondations du futur Liban moderne.

Certes, Fakhreddin succomba, et les frontières administratives de l'Etat qu'il avait fondé s'effacèrent de la carte<sup>2</sup>. Mais le Liban, depuis lors, ne cessa jamais d'être une réalité vivante. Pour éviter un embrasement général de la montagne libanaise tel était grand le prestige de Fakhredin II, le sultan de la Porte Sublime confia sa succession à son neveu puis à son fils qui mourut sans descendance. Ceux-ci gouvernèrent sagement dans la tradition libérale de leur ancêtre malgré l'étroite surveillance à laquelle les soumirent les Ottomans.

A l'extinction du dernier des émirs Maan, les Ottomans ne profitèrent pas d'avantage de la situation pour soumettre le Liban à une administration directe. Le pays était beaucoup trop turbulent et, d'ailleurs, seule la perception du tribut annuel les intéressaient vraiment. Ils choisirent donc de respecter le vœu des populations en confiant la région à une famille très anciennement amie et alliée des Maan, celle des Chehab (ou Chihab).

L'armée des émirs Chehad se révéla aussi redoutable que celle de Fakhreddin II<sup>3</sup>. Grâce à cet instrument militaire, ceux-ci purent s'affranchir de la tutelle des pachas ottomans de Damas et Saïda et même devenir l'arbitre de leurs différends. Leur influence atteindra un tel sommet que la porte sublime acceptera même qu'un émir Chehab, ayant abandonné la religion de ses ancêtres pour se convertir au catholicisme, règne en tant que vassal de l'Empire ottoman sur ses sujets chrétiens et musulmans.

Béchir le Grand, considéré comme le plus important des émirs Chehab, donna au Liban l'ossature d'une nation. Après avoir mater les féodaux et les avoir confiner dans des frontières précises, il gouverna d'une main de fer ce pays. Celui-ci retrouva pratiquement sous son règne les frontières autrefois tracées par Fakhreddine II et fut en voie de devenir un véritable Etat conformément au but poursuivi par l'émir.

Ce dernier mit en place une police efficace ainsi qu'une justice intègre et sévère. Il s'intéressa également à l'économie permettant à Beyrouth de devenir une place commerciale de première importance tandis qu'à travers le pays les anciennes routes étaient consolidées et élargies, que de nouvelles étaient percées et des aqueducs construits. Il encouragea aussi les institutions scolaires et se révéla un protecteur généreux des lettres et des arts.

Sur un plan religieux, « *Chrétien de naissance, musulman par son mariage, druze par convenance plus que par conviction ... l'émir poursuit une politique religieuse éclairé et libérale*<sup>4</sup> ».

---

<sup>1</sup> « Le Liban », collection "Que sais je ?", PUF, édition Mai 2000.

<sup>2</sup> Après la mort de Fakhreddin II, les territoires du Liban furent répartis entre les diverses provinces ou *pachaliks* de Syrie, dont les sièges étaient à Alep, Damas, Tripoli, Acre ou Saïda.

<sup>3</sup> Au dire des chroniqueurs de l'époque, « les émirs libanais étaient devenus si puissants qu'ils pouvaient dicter leur volonté aux pachas et leur porter impunément des coups ».

<sup>4</sup> Selon l'historien Philip Hitti.

Les dernières années de son règne plongèrent malheureusement le Liban dans un tourbillon sanglant en raison du soutien inconditionnel qu'il apporta à de Méhémet Ali, vice roi d'Egypte.

Celui-ci, ayant répudié la tutelle ottomane, s'empara dès 1831 de toute la Syrie et la Cilicie. S'installant alors en maître au Liban, il imposa aux Libanais des mesures très impopulaires comme la conscription qui leur étaient totalement étrangères et qui les conduisit à la révolte<sup>1</sup>. Ce mouvement fut réprimée avec une grande férocité, laissant dans tout le pays d'ineffaçables traces de terreur et de haine.

Mais inquiétés par les victoires successives du parti de Méhémet Ali soutenu par les Français<sup>2</sup>, la plupart des puissances européennes (Russie, Autriche, Prusse et surtout Angleterre) qui ne pouvaient admettre qu'un souverain étroitement lié à la France étendit sa domination sur tout le bassin occidental de la méditerranée, réagirent en apportant leur soutien aux Ottomans.

Les Anglais plus particulièrement, inquiets de la force grandissante de Méhémet Ali sur la route des Indes, réussirent avec le concours des Ottomans à soutenir la révolte libanaise<sup>3</sup> et à la généraliser. Toutes les communautés y participèrent, leurs chefs allant même jusqu'à se jurer fidélité sur l'autel du sanctuaire maronite de Saint Elie le 8 juin 1840 à Antélias<sup>4</sup>. Ce serment, le premier du genre fait par la classe populaire, fut sans aucun doute un moment historique.

Les puissances européennes profitèrent alors de cette insurrection pour justifier une intervention commune en Orient. Cette action entraîna le repli des Egyptiens et l'abdication de Béchir dont les Libanais oublièrent la duplicité et la cruauté pour ne retenir que le courage et la gloire au moment de sa grandeur.

La dynastie des Chehab ne survécut qu'une année à l'abdication de Béchir et dès 1841, les Turcs rétablirent au Liban le régime de l'administration directe.

Ce régime, désormais fortement marqué par l'intervention croissante des puissances européennes<sup>5</sup>, survivra cependant jusqu'à la première guerre mondiale.

A l'issue de celle-ci, l'empire ottoman, allié des Allemands, sera démembré.

Son morcellement mettra un terme définitif à l'union issue de la notion de "*Provincia Syria*", notion élargie au temps des Omeyyades, défaite par les Croisés, reconstituée par les Mamelouks et réaménagée par les Ottomans.

Se faisant, cet éclatement ouvrira la voie qui conduira le Liban vers l'indépendance.

---

<sup>1</sup> Cette révolte prit son origine dans les mesures draconiennes que Méhémet Ali mis en œuvre en Syrie et au Liban en vue d'atteindre Constantinople et d'instaurer un empire arabe : triplement des impôts, création de nouvelles corvées, généralisation de la conscription et tentative de désarmement des populations. De plus, les Libanais furent incorporés dans des régiments égyptiens pour combattre au seul profit de ceux-ci en Anatolie, en Arabie et au Soudan.

<sup>2</sup> Le conseiller militaire principal de Méhémet Ali était le colonel Sève, surnommé "Soliman-pacha".

<sup>3</sup> En faisant circuler des armes et des sommes d'argent considérables.

<sup>4</sup> La « journée d'Antélias » est considérée comme une date capitale dans l'histoire du Liban : c'est en effet ce jour là que les Maronites, les Grecs, les Druzes et les Musulmans du Liban scellèrent leur alliance et associèrent leurs destins. Cependant, cette résolution ne survécut pas à la disparition d'une autorité et d'un adversaire commun, les communautés libanaises se lançant dans des guerres intestines dès 1840.

<sup>5</sup> Celles-ci n'hésiteront plus à intervenir pour défendre les intérêts de leurs protégés : les Chrétiens rattachés à Rome demeureront protégés par la France, les Grecs orthodoxes par la Russie et la Grande-Bretagne se rapprochera de la communauté druze qui demeure seule accessible.

## **2 L'INDEPENDANCE**

Le chemin conduisant à l'indépendance se révéla long et tortueux pour le Liban.

Ce pays n'accéda à la pleine souveraineté qu'en 1943, soit vingt cinq ans après l'effondrement de l'empire turc en 1918. De plus, pendant ce quart de siècle, il fut placé, au même titre que la Syrie, sous la tutelle d'une puissance mandataire chargée par la Société des Nations de les « *guider vers l'indépendance* ».

L'Etat retenu pour remplir cette mission fut la France. Cette puissance joua de fait un grand rôle dans le processus d'émancipation de ces pays. Elle fut à l'origine de la mise en place des premières institutions politiques qui furent appelées à gérer ces futurs Etats indépendants. C'est elle qui fixa également, dans une certaine proportion, les grands principes et les garde-fous qui seront à la base de la nouvelle organisation étatique.

Le choix de la France n'était pas dû au hasard.

Il résultait d'une part des accords franco-britanniques connus sous le nom de « Sykes-Picot ». Ceux-ci avaient été signés en 1916 mais gardés secrets jusqu'en 1920. Ils organisaient le partage des territoires proches orientaux de l'empire ottoman entre la France et la Grande-Bretagne.

D'autre part, il était l'aboutissement logique des actions entreprises dans cette partie du monde par la puissance retenue. Celle-ci s'était engagée très tôt dans cette zone aussi bien pour contrer sa grande rivale britannique que pour conduire des interventions à but humanitaire. Cet engagement "précurseur" permit au Liban d'obtenir dans un premier temps et au sein même de l'empire ottoman une autonomie réelle. Il posa ainsi, d'une certaine manière, les fondations de l'Etat qui allait naître. Ceci explique que l'on ne puisse pas faire l'économie de la présentation de cette phase préliminaire à l'exercice du mandat français.

L'existence du nouvel Etat ne se concrétisa néanmoins que pendant l'exercice du mandat. Cette période vit notamment le système du « confessionnalisme » consacré en mode d'organisation.

Ceci dit, l'indépendance ne fut réellement acquise qu'après la conclusion du « Pacte de 1943 » qui fixa la forme définitive du nouvel Etat libanais.

### **2.1 Les prémices de l'intervention française :**

La région du Levant a toujours suscité l'intérêt et la convoitise de ses puissants voisins.

Si l'on met de côté la phase des Croisades, la France ne fit pas exception à la règle en cherchant très tôt dans sa politique extérieure à incorporer cette partie du monde dans sa zone d'influence.

Ainsi dès la fin du XVIII<sup>ème</sup>, elle dépêcha un corps expéditionnaire en Egypte afin de à combattre l'Angleterre en méditerranée et sur la route des Indes.

Débutée le 1<sup>er</sup> juillet 1798, cette "Campagne d'Egypte" conduira les troupes françaises, placées sous les ordres du général Bonaparte, d'Alexandrie au Caire, puis dans le cadre de **l'expédition de Syrie**, devant les puissants remparts de Saint-Jean d'Acre<sup>1</sup>.

Elle se conclura, après le départ de Bonaparte et l'assassinat du général Kléber, par un accord avec les Anglais qui rapatrièrent les restes de l'armée française en métropole.

---

<sup>1</sup> Les 13 000 fantassins et cavaliers français traversèrent le désert du Sinaï avant d'entrer en Palestine, de prendre les villes d'El-Arish, Jaffa, Haïfa et de découvrir les solides fortifications de Saint-Jean d'Acre.

La conséquence la plus importante de cette campagne sera la décision de la Russie et de la Turquie de se joindre à l'Angleterre dans la deuxième coalition contre la France.

Trente-deux ans après le passage de son illustre général, la France s'associera en 1830 à une nouvelle expédition égyptienne en direction de la Syrie.

Celle-ci, commandée par Ibrahim-pacha (le fils de Méhémet Ali) et le principal conseiller militaire français de ce dernier<sup>1</sup>, aboutira en quelques mois à la conquête non seulement de toute la Syrie, mais aussi de la Cilicie.

En réaction à cette victoire, la "*Provincia Syria*" deviendra alors à nouveau le terrain des rivalités entre les grandes puissances européennes.

Celles-ci, comme nous l'avons vu, firent des pressions sur la France et sur Méhémet Ali pour que celui-ci arrête son action offensive et accepte en 1833 le traité de Kutahiya lui accordant la possession héréditaire de l'Égypte, de la Cilicie, de la Crète et viagère de la Syrie soumise directement à l'administration égyptienne<sup>2</sup>.

En 1840, suite à l'alliance des Ottomans avec les Anglais et le serment d'Antélias, la France, protectrice des chrétiens mais alliés de Méhémet Ali, se trouva dans une position embarrassante. En même temps, elle était isolée en Europe au moment où les grandes puissances utilisaient l'insurrection libanaise pour justifier une intervention commune<sup>3</sup>. Aussi, elle dû s'incliner en abandonnant son protégé à son sort, mais sans pour autant renoncer au rôle qu'elle entendait jouer dans cette région et en ne négligeant aucune opportunité<sup>4</sup>.

En octobre 1841, de graves exactions et massacres<sup>5</sup> opposèrent les Chrétiens aux Druzes soutenus par la Grande-Bretagne qui cherchait une sphère d'influence au Liban. L'autorité ottomane s'avérant incapable de stopper cette explosion de violence, les puissances européennes défendant les intérêts de leurs protégés, s'entendirent en décembre 1842 pour proposer à la Sublime Porte un projet élaboré à Vienne par le Prince Metternich.

Il s'agissait de diviser la montagne libanaise en deux "caïmacamats" (districts) séparés, l'un druze (au Sud) et l'autre maronite (au Nord), tout en les laissant soumis à la suzeraineté de l'empire ottoman. Les stratèges turcs voyant dans cette « partition » du Liban une « guerre civile organisée », adoptèrent sans difficulté la proposition.

Le partage géographique entre les deux districts fut arrêté par le pacha turc de Beyrouth et les consuls européens qui prirent comme frontière la route Beyrouth – Damas.

Ce système suscita d'innombrables difficultés qui entraînèrent en 1845 une nouvelle vague de violences ayant pour cause le statut des minorités dans chacun des "caïmacamats". Les Druzes, toujours appuyés par le consul d'Angleterre, réclamaient l'application du système de la territorialité dans lequel tous les habitants de leur caïmacamat devaient relever de la juridiction de leur émir. Mais les Chrétiens, soutenus par le consul de France, défendaient le système des nationalités permettant à leur émir d'étendre sa juridiction à tous leurs coreligionnaires.

Malgré leur rôle non négligeable dans l'affaire, les puissances européennes pressèrent encore une fois les Turcs de mettre un terme à ce désordre. Ceux-ci, réussissent à rétablir un calme précaire qui se maintiendra cependant jusqu'en 1860.

---

<sup>1</sup> Connu sous le pseudonyme de "Solimam-pacha", il s'agissait du colonel Sève, déjà cité.

<sup>2</sup> Si la Syrie était soumise à une administration égyptienne directe, le Liban restait géré par l'émir Béchir qui demeurait l'allier loyal de Méhémet Ali.

<sup>3</sup> Les représentants de l'Angleterre, de la Russie, de l'Autriche, de la Prusse et de la Turquie signèrent en juillet 1840 un traité imposant à Méhémet Ali de quitter la Syrie et reconnaissant la tutelle de fait de la Turquie sur le Liban.

<sup>4</sup> En 1841, le consul de France, Des Rosières, informa les Cheikhs et Emirs libanais de l'existence du piège dans lequel le nouveau maître du Liban, Béchir III, d'obédience pro-britannique, essayait de les faire tomber pour asseoir son autorité. Ils échappèrent ainsi à ce piège.

<sup>5</sup> Le bilan de cette tragédie s'éleva à 300 morts et les destructions matérielles furent évaluées à un demi million de \$.

A partir de cette dernière date, les affrontements entre Druzes et Maronites reprirent de façon dramatique sous le regard passif des soldats ottomans qui se gardèrent bien d'intervenir. Selon les estimations de l'époque, le nombre de morts se serait élevé pour le seul Liban à plus de 22 000 personnes en l'espace de trois mois, et les dommages matériels auraient dépassé quatre millions de livres.

Un profond émoi secoua alors l'Europe, horrifiée à l'idée que les Chrétiens d'Orient soient systématiquement massacrés par les Musulmans. Sous cette pression, les "gestionnaires de fait" de la "question du Liban" depuis 1840, à savoir la France, l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et la Prusse, admirèrent la nécessité d'une intervention militaire.

Une nouvelle fois, la France en prit l'initiative pour des raisons aussi bien religieuses qu'humanitaires.

Pendant que les cabinets européens se consultaient au sujet de la forme que devait revêtir l'intervention, Napoléon III ordonna à l'escadre française de Méditerranée d'appareiller vers les côtes libanaises et syriennes et, dès le mois de juillet, les vaisseaux français mouillèrent près de Beyrouth.

En même temps, une conférence se tint à Paris en présence de l'ambassadeur de Turquie. Elle se conclut sur deux protocoles qui affirmaient le désintéressement total des grandes puissances<sup>1</sup> et prévoyaient qu'un « corps de troupes européennes pouvant être porté à 12 000 hommes, serait dirigé en Syrie pour contribuer au rétablissement de la tranquillité ».

Le soin d'accomplir cette mission était confié à l'empereur des Français, qui « consentait à fournir immédiatement la moitié du corps de troupes<sup>2</sup> ».

Les Turcs, redoutant l'intervention européenne, s'efforcèrent alors de la contrer en rétablissant rapidement l'ordre et en châtiant les responsables. De la sorte, ils supprimèrent toute raison d'expédier en Syrie les troupes du corps expéditionnaire français, commandé par le général de Beaufort d'Hautpoul. Aussi, la mission de ce dernier se cantonna à un rôle essentiellement humanitaire.

Les Français empêchèrent à ce titre de compréhensibles mais fâcheuses représailles, portèrent secours aux réfugiés, ravitaillèrent les sinistrés, luttèrent contre les épidémies, prirent en charge l'éducation des orphelins, participèrent à la reconstruction des villes, donnèrent un nouvel élan aux œuvres hospitalières et scolaires et surtout aidèrent les Libanais à conserver une patrie.

Par ailleurs et parallèlement à cette action, la France sera aussi à l'origine de la création d'une commission internationale, destinée à « régler la question libanaise » et composée des représentants des puissances intéressées. Ceux-ci, malgré les âpres discussions opposant les délégués français et anglais<sup>3</sup>, s'entendront pour abolir le double "caïmacamat" ainsi que les droits et privilèges féodaux.

Le 9 juin 1861, deux nouveaux documents seront paraphés par les ambassadeurs des cinq grandes puissances et le grand vizir en personne. Ils maintiendront la montagne Libanaise<sup>4</sup> sous la suzeraineté ottomane, mais en lui confiant le statut d'une province privilégiée et autonome, et en plaçant sa vie publique sous le contrôle des Etats signataires<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> Celles-ci déclaraient qu'elles n'attendaient, en contrepartie de leur intervention, aucun avantage territorial, aucune influence exclusive, aucune concession relative au commerce de leurs ressortissants.

<sup>2</sup> Texte cité par Edmond Rabbath, *La Formation historique du Liban politique et constitutionnel*, Beyrouth, Publication de l'Université libanaise, 1973, p.209.

<sup>3</sup> Lord Dufferin du Foreign Office tenait à confiner le Liban dans les limites que le système du double caïmacamat lui avait assigné en 1842, alors que le délégué de la France, à moitié soutenu par celui de la Russie, souhaitait redonner au pays les régions sur lesquelles la domination des émirs s'était souvent exercée.

<sup>4</sup> Le Liban se limitait alors à la seule région du Mont Liban, Beyrouth, Tripoli, Saïda, Baalbek et la plaine de la Békaa restant rattachés directement à l'empire ottoman.

<sup>5</sup> Ceux-ci avaient le droit, sinon le devoir, de surveiller la gestion réalisée par le gouverneur « chrétien » nommé par le Sublime Porte.

De fait, par l'intermédiaire de ces textes, la France fera reconnaître par les Ottomans l'autonomie du « Mont-Liban ».

Une nouvelle étape sera franchie en 1864 avec l'adoption d'un autre protocole, paraphé dans les mêmes conditions, qui permettra la création d'un gouvernement autonome maronite, placé sous la protection de la France.

A noter à ce stade qu'historiens et juristes s'accordent pour souligner que ce sont ces textes de 1861 et de 1864 qui donneront au Liban l'image chrétienne qu'il conservera jusqu'à la guerre de 1975, et qui créeront un nouveau sujet de discorde en supprimant le féodalisme et en érigeant le confessionnalisme en système.

Cette situation de calme précaire découlant du statut du Mont Liban se poursuivra jusqu'au début du XX<sup>ème</sup> siècle malgré l'absence de perspective d'avenir pour la jeunesse libanaise en raison de la taille étriquée et enclavée de ce territoire.

Puis à partir de cette nouvelle date, le pays des Cèdres, mutilé, refusera sa condition de grand malade, encouragé par le fait que l'empire ottoman commence à montrer des signes de faiblesses. Les partisans des réformes n'hésiteront pas alors à débattre d'opinions audacieuses avec les consuls de France et d'Angleterre qui écouteront avec le plus vif intérêt ces confidences dangereuses, susceptibles de tracer des chemins nouveaux.

Plusieurs années s'écouleront cependant sans action spectaculaire.

Mais après le coup d'Etat des jeunes Turcs<sup>1</sup> réussit en juillet 1908, les choses s'accélérent et une sourde révolte nationaliste agitera les populations.

Dès 1912, les revendications seront nombreuses et la France, seule puissance vraiment concernée par le sort des Libanais ne l'ignorera pas<sup>2</sup>. Considérée comme la «Tendre Mère» ("*Al Om Al Hamouna*") selon l'expression en vogue dans toutes les classes de la population, elle lancera alors son offensive en proposant un projet de réformes complet abordant toutes les failles du système. Quelques avancées seront obtenues mais sans qu'aucune solution définitive ne soit cependant apportée au problème libanais.

La situation se dégradera ensuite progressivement sous la poussée des mouvements nationalistes arabes, partisans de la création d'une grande nation arabe, et libanais aspirant de plus en plus à l'indépendance ; et cela jusqu'au moment où, en Europe, le jeu des alliances et des contre alliances commencera avec les germes de la première guerre mondiale.

Face à son destin, la Turquie, privilégiant ses propres intérêts, choisira le camp de l'Allemagne et en 1914, après avoir déclaré la guerre aux "alliés", elle dénoncera au Liban le statut que ceux-ci lui avaient imposé.

Ce choix lui sera fatal car le 12 octobre 1918, les troupes françaises la chasseront définitivement du Liban en achevant la libération de ce pays.

Au lendemain de cette guerre, la France et la Grande-Bretagne se partageront les territoires proches orientaux de l'empire ottoman.

Conformément aux accords secrets franco-britanniques, dit « Sykes-Picot » de 1916, la France se verra attribuer l'administration du Liban et de la Syrie.

---

<sup>1</sup> Ceux-ci susciteront à leur arrivée au pouvoir un large courant d'espoir mais leur adoption d'une politique de centralisation, interdisant à chaque ethnie de conserver sa culture et ses coutumes, conduira à la révolte.

<sup>2</sup> Son consul général à Beyrouth, François Couget, était en contact permanent avec le haut clergé maronite et les personnalités politiques du Mont Liban ; il expose tous les problèmes du pays dans les comptes rendus adressés régulièrement à l'exécutif français.

## 2.2 Le mandat français :

Le 10 août 1920, les Alliés et la Turquie signèrent le traité de Sèvres dont l'article 94 stipulait que la "Syrie" (au sens ottoman du terme) serait détachée de l'Empire turc et formerait « provisoirement un Etat indépendant à condition que l'aide et les conseils d'un mandataire guident son administration jusqu'au moment où elle serait capable de se conduire seule ».

A l'issue de cet acte de dépossession, la Société des Nations (S.D.N.) désigna, en conformité avec ce qui avait été arrêté entre les grandes nations européennes, la France comme la puissance mandataire de cette région.

La première mission de celle-ci fut de délimiter les frontières de cet ensemble régional. Un triple problème se posa alors au gouvernement français et à son haut-commissaire du levant, le général Gouraud :

Fallait-il organiser en un seul Etat ou divisée en plusieurs la région sous mandat ?

Dans cette dernière hypothèse, quelles devaient être les frontières du Liban ?

Enfin, et toujours dans ce dernier cas, quelle devait être la structure politique du pays ?

Les premières décisions françaises furent marquées par une série d'hésitations qui se traduisirent par la création temporaire de plusieurs micro-Etats : Mont-Liban, Djebel druze, Djebel alaouite, Etat d'Alep et Etat de Damas.

Mais après maintes vicissitudes et révoltes, cette construction dut être abandonnée et seulement deux entités étatiques furent finalement retenue : la Syrie et le Liban.

A ce stade, deux possibilités s'offraient alors à la France mandataire :

- soit créer une **grande Syrie** avec les régions libanaises et un **Petit Liban** correspondant à la zone autonome des Maronites ;
- soit créer un **Grand Liban**, empiétant sur la Syrie en intégrant notamment la Békaa et des régions non maronites.

S'inspirant de l'époque glorieuse de Fakhreddine, la puissance mandataire choisit cette dernière solution. Malheureusement, celle-ci contenait dès sa naissance tous les problèmes qu'allait connaître le Liban, à savoir :

- le **refus syrien** d'accepter cette partition ;
- la présence de minorités non maronites dans le Grand Liban.

Les populations libanaises confrontées à ce projet eurent des réactions contrastées.

Le nouveau tracé de l'Etat permettait un doublement de la surface cultivable, mais introduisait un profond déséquilibre entre, d'une part Beyrouth et le Liban central qui prenaient un nouvel essor grâce au dynamisme des échanges extérieurs, et d'autre part les régions périphériques qui vivaient d'une économie de subsistance.

De même, les habitants de la région de Tripoli, principal port de la Syrie et rendu secondaire par Beyrouth, apparaissaient comme les grands perdants dans la nouvelle géographie du pays.

Les communautés accueillirent elles aussi différemment le nouvel Etat selon leurs aspirations et leurs intérêts.

Les Druzes offrirent leur appui aux Maronites, grands bénéficiaires de ce projet, en échange d'une certaine autonomie. Les Grecs orthodoxes furent plus réservés.

Les Musulmans au contraire se montrèrent hostiles à l'idée d'un Etat indépendant sous domination maronite. Se référant aux thèses des nationalistes syriens<sup>1</sup>, voire même pour certains à l'idée d'un « empire arabe<sup>2</sup> », ils auraient préféré pour le moins une fédération avec la Syrie qui aurait englobé le Liban dans une "Grande Syrie".

Aussi dès cet instant, les Sunnites et les Chiïtes considéreront le Liban comme un Etat artificiel, créé de l'extérieur pour les dominer.

A la troisième interrogation sur la structure politique du pays, la France donna toute latitude aux représentants du peuple libanais pour préparer le statut organique du pays en réservant cependant ses droits en tant que puissance mandataire.

Ceux-ci, loin d'imaginer qu'un demi-siècle plus tard ils seraient accusés d'avoir agi à la légère en calquant simplement la Constitution libanaise sur celle de la III<sup>ème</sup> République et en enserrant le Liban dans les mailles tragiques d'une armature confessionnelle, cherchèrent un compromis entre l'inspiration tirée de l'exemple français et la réalité libanaise.

Ils conclurent, se faisant, à la nécessité de faire du Liban, au moins temporairement, un Etat communautaire.

Ce système, quasiment dicté par le paysage qu'offraient les communautés confessionnelles libanaises (paysage presque identique à celui existant neuf siècles plus tôt) était en adéquation avec la réponse que proposait la tradition.

Lui seul permettait aux yeux de ces parlementaires, comme d'ailleurs à ceux de la puissance mandataire, de concilier les intérêts et les appétits des différentes communautés.

Ce régime sera officialisée par la Constitution du 23 mai 1926<sup>3</sup> ainsi que par la loi électorale qui consacra la représentation proportionnelle des communautés au Parlement.

Mais fait singulier à noter, la Constitution n'indiqua pas que le fonctionnement de la République libanaise serait axé sur le confessionnalisme. Tout au contraire, l'article 95 souligna le souci évident de supprimer progressivement ce mode d'action politique en prévoyant qu'« *à titre transitoire et dans une intention de justice et de concorde, les communautés seraient équitablement représentées dans les emplois publics et dans la composition du ministère* ».

En conséquence directe de ce choix, des concessions réciproques et une distribution des rôles entre les différentes communautés furent opérées.

Cela déboucha sur une fragmentation des éléments du pouvoir entre les confessions, à la grande satisfaction plus particulièrement des hiérarchies religieuses maronite et sunnite.

La communauté maronite<sup>4</sup>, constituée par les agriculteurs de la montagne, les fonctionnaires, commerçants ou membres de professions libérales de Beyrouth, occupait une situation prééminente par le nombre de sa population, sa culture, ses activités et le rôle séculier de sa puissante église. Elle reçut en conséquence les postes les plus importants.

La communauté musulmane sunnite, répartie le long de la côte avec des groupes très importants à Beyrouth et à Tripoli, occupait quant à elle la deuxième place en importance numérique. Elle se vit attribuer logiquement les secondes places malgré le niveau éducatif moins élevé de sa population.

---

<sup>1</sup> Ceux-ci s'accrochant à la notion de "*Provincia Syria*" considéraient que le Liban faisait partie intégrante de la Syrie.

<sup>2</sup> Le Chérif Hussein de la Mecque souhaitait en échange de sa participation aux côtés des forces franco-britanniques contre les troupes ottomanes créer un grand « empire arabe » qui aurait recouvert la Syrie et le Liban.

<sup>3</sup> Votée à l'unanimité par le parlement libanais, cette Constitution, organisée autour de 102 articles répartis en six titres principaux, guidait le Liban sur le chemin de l'indépendance mais sans lui donner les structures formelles d'une nation indépendante, puisque l'autorité mandataire, dans les textes comme dans les faits, détenait toujours l'essentiel du pouvoir.

<sup>4</sup> Fondée par l'anachorète Maron, moine ascétique et très pieux qui serait mort en 410 ou 423 (?).

Ceci dit, il doit être souligné que la mise en œuvre de cette structure politique ne fut pas aussi rigide que ce que l'on pourrait penser.

La gestion du mandat français fut au contraire moins confessionnelle au Liban qu'on ne le dit souvent. La France s'efforça plus particulièrement de bien intégrer dans la gestion du système les notabilités sunnites et orthodoxes<sup>1</sup> des grandes villes libanaises hostiles à un Grand Liban indépendant. Aussi, les hautes fonctions de l'Etat tournèrent plus facilement entre les communautés, et une notabilité religieuse sunnite de Tripoli<sup>2</sup>, sans l'opposition du Quai d'Orsay, aurait même pu devenir Président de la République en 1932.

Ainsi, de l'institution du mandat en 1920 jusqu'à l'année 1941, le Liban ne connut qu'une période d'heureuse prospérité seulement troublée par la crise politique de 1932<sup>3</sup> et le rejet par le parlement français du traité du 13 novembre 1936 devant mettre fin au régime mandataire<sup>4</sup>.

Les choses changèrent avec l'arrivée de la seconde guerre mondiale.

Celle-ci troubla la paix libanaise par les combats très violents qui opposèrent, de juin à juillet 1941, les troupes françaises du Levant au corps d'armée anglo-australien du général Wilson, renforcé de contingents des Forces françaises libres. Mais en même temps, elle accéléra la marche vers l'indépendance du Liban.

Dès la fin de l'année 1941, le général Catroux, commandant des Forces françaises libres du Levant, proclama la complète indépendance de la Syrie et du Liban même si les circonstances de guerre ne permirent pas de traduire immédiatement cette décision dans les faits.

L'émancipation du pays du cèdre deviendra réellement effective après les élections de 1943 qui amèneront au pouvoir des élus intraitables et nationalistes. La République sera proclamée et la Constitution de 1926 remplacée par celle du 18 mars 1943 supprimant toute référence à la puissance mandataire.

Pour garantir le nouvel équilibre politique, un pacte sera passé entre les différentes communautés. Il sera à l'origine du système qui présidera aux destinées du Liban.

### **2.3 Le pacte national de 1943 :**

Décrit traditionnellement comme la charte constitutive du Liban, ce pacte a été énoncé en novembre 1943 en réaction à l'attitude adoptée par la France.

Celle-ci, courroucée par la suppression de son rôle de tutelle dans la nouvelle Constitution, avait cru pouvoir briser l'opposition des nouveaux dirigeants libanais en faisant arrêter les Présidents de la République et du Conseil : le maronite Béchara el-Khoury et le sunnite Riad el-Solh.

---

<sup>1</sup> La communauté des Grecs orthodoxes, constituée des descendants des habitants du Liban à l'époque byzantine, occupait une place notable dans la riche bourgeoisie et paradoxalement, malgré ses origines purement araméennes, se montrait proche des Arabes sunnites ; l'un de ses membres, Auguste pacha Adib sera nommé Président de la République.

<sup>2</sup> Il s'agit du Cheikh Mohamed El-Jisr dont la candidature aurait été encouragée par le maronite Emile Eddé cherchant désespérément à s'opposer à son concurrent direct, Béchara El-Koury ; cette candidature, déposée en toute légalité en l'absence de texte s'y opposant est à l'origine de la crise de 1932.

<sup>3</sup> Le Quai d'Orsay, hostile à l'élection d'un Sunnite à la présidence suprême, ordonna au haut-commissaire du Levant de suspendre la Constitution ; ce coup de théâtre constituera la première fêlure dans les rangs des Libanais qui avaient accepté la République.

<sup>4</sup> Ce rejet était en fait une résultante de l'échec du traité franco-syrien.

Ce geste maladroit eut pour conséquence la formation dans la Montagne d'un « gouvernement de résistance » qui remis à l'ordre du jour l'entente d'Antélias et mit au point un accord connu sous le nom de « Pacte national ».

Ce Pacte était construit autour de plusieurs principes généraux qui avaient été arrêtés d'un commun accord par Béchara el-Khoury et Riad el-Solh au lendemain des élections où ils avaient triomphé.

Ces principes se résumaient en trois idées forces<sup>1</sup> :

- 1- *Le Liban est reconnu comme un **Etat indépendant**, jouissant de son entière souveraineté sur le fondement d'une parfaite égalité avec les autres Etats du monde, tant les Etats étrangers que les Etats arabes ;*
- 2- *Le Liban est la **Patrie commune de tous les Libanais**, sans distinction de communautés, de croyances ou de régions ; il est, de ce fait, un foyer tutélaire pour les libertés publiques et les droits de l'Homme, dont tous les Libanais possèdent la jouissance complète sous l'égide de la Constitution et la garantie de la Loi, ayant le droit, par suite, d'accéder aux emplois publics et aux services de l'Etat, sur la base de l'égalité entre eux, mais en proportion toutefois du volume de leurs Communautés respectives ;*
- 3- *Le Liban est un **Etat arabe**, membre de la grande famille arabe ; il coopère à ce titre, dans la plénitude de ses moyens, sans sujétion ni alignement, avec tous les Etats arabes, à la vie desquels il participe en tout ce qui pourrait toucher leurs droits, leurs libertés et leurs intérêts.*

Dans sa conception première, comme dans ses visées politiques, ce Pacte, destiné à compléter la Constitution, apparaissait tout d'abord comme un compromis entre les aspirations des communautés chrétiennes et musulmanes du Liban : il reconnaissait l'indépendance de la Nation libanaise à l'égard de tous les Etats d'Occident et d'Orient tout en consacrant l'appartenance au monde arabe du Liban qui devait coopérer avec les Etats arabes frères « *dans la plénitude de ses moyens* »<sup>2</sup>.

Adopté dans un but d'apaisement et de concorde, c'était une solution transactionnelle au conflit islamo-arabe qui viciait, depuis 1920, la fondation du Grand Liban.

Pour atteindre cet objectif, cet accord reposait sur un échange en bonne et due forme entre la communauté chrétienne et la communauté sunnite, respectivement situées aux avants postes opposés de la tension islamo-chrétienne<sup>3</sup>. D'une part, la première renonçait à une protection étrangère et donc à l'influence dominante d'une puissance occidentale sur le Liban. D'autre part et en contrepartie, la seconde reconnaissait l'existence du Grand Liban et abandonnait toute idée de rattachement à une entité syrienne ou arabe.

De la sorte, ce pacte se réduisait, en dernière analyse à une "entente intercommunautaire", dans la pure tradition "compromissoire" qui avait marqué dans le passé, l'histoire du Mont Liban.

De fait, il établissait un rapport de force égalitaire entre les Chrétiens et les Musulmans.

Dans le but de formaliser cet équilibre confessionnel au sein de l'entité libanaise, « le pacte national » déboucha logiquement sur une répartition des plus hautes fonctions de l'Etat.

---

<sup>1</sup> Extrait de "Liban : espoirs et réalités" – Bassma Kodmani-Darwish – collection IFRI – Paris (1987).

<sup>2</sup> A ce titre, le Liban adhèrera le 7 avril 1945 à la ligue arabe et s'opposera avec l'ensemble des pays de la région à la naissance d'Israël en 1948.

<sup>3</sup> En effet, il est loin d'être prouvé que les autres Communautés, ou que mêmes les masses maronites et sunnites, aient jamais été consultées, ou appelées à acquiescer le contenu du pacte national. Dans ces conditions, le qualificatif "national" devrait être considéré comme impropre.

C'est ce partage qui est à l'origine du système politique libanais ; système qui permet aujourd'hui encore de diriger le pays.

Basé sur la recherche d'un équilibre avant tout institutionnel entre les Chrétiens et les Musulmans, il conduisit à l'organisation suivante :

- La présidence de la République, clef de voûte de la nouvelle Constitution, et le commandement de l'Armée furent confiés à des Chrétiens maronites ;
- Le poste de Premier ministre, responsable devant le parlement, fut attribué à un sunnite ;
- La présidence du Parlement fut donnée à un Chiite, alors que la vice-présidence était laissée à un grec orthodoxe.

Par ailleurs, le Parlement était élu sur une base à la fois territoriale et confessionnelle, dans la proportion de six députés chrétiens pour cinq musulmans<sup>1</sup>.

Ainsi, en agissant de cette façon, la classe politique libanaise superposa officiellement aux vieilles structures claniques une division en communautés.

Le confessionnalisme pénétra alors de façon rigide dans l'ensemble des rouages de la société libanaise. Toutes les fonctions politiques et administratives furent réparties à parité égale entre les Chrétiens et les Musulmans, y compris dans l'appareil judiciaire, les collectivités locales ou le secteur bancaire.

Dès lors, le Liban se présenta comme une "**fédération de communautés confessionnelles**", même si, au regard des critères du droit constitutionnel classique, il se définissait comme un Etat unitaire.

Cette situation fit dire à certains observateurs libanais que « *la Nation du pays du cèdre reposait [...] sur un pacte comme si elle se limitait à l'expression d'un compromis, d'un modus vivendi ou d'un mode de vie collective* »<sup>2</sup>.

Face à ce coup d'éclat, le tuteur français, qui s'était engagé à mettre ses deux pupilles libanaise et syrienne sur le chemin de l'indépendance totale, assumera finalement ses responsabilités en tenant ses engagements.

Le 22 novembre 1943, devenu jour de la fête nationale, il libéra ses "otages" en mettant ainsi un terme à la dernière crise franco-libanaise et en engageant le processus de retrait définitif de la puissance mandataire.

En 1945, les derniers services furent passés au gouvernement libanais et, en 1946, les derniers militaires français quittèrent le Liban pour qui l'heure de l'indépendance sonnait enfin.

Le système mis en place par le pacte de 1943 fonctionna jusqu'en 1975 ; et pendant 30 ans, le Liban multiconfessionnel et fortement pro-occidental fut dirigé par les Maronites en association avec les autres communautés.

Mais, en raison de la reconnaissance "*de jure*" des communautés confessionnelles, le Liban, qui était de fait un Etat composé et bigarré, ne tarda pas à montrer ses faiblesses face à la montée des revendications catégorielles et, plus particulièrement, aux répercussions du conflit israélo-arabe.

Celles-ci conduiront progressivement ce pays vers la guerre qui éclata en 1975

---

<sup>1</sup> Cette mesure était censée marquer la prépondérance numérique des Maronites en leur accordant 66 sièges de députés contre 33 pour les Musulmans. Mais en fait, dès cette période le nombre des Maronites allait déjà s'amenuisant face à l'explosion démographique des Musulmans.

<sup>2</sup> Edmond Rabbath : La formation historique du Liban politique et constitutionnel – Publication de l'Université libanaise – Beyrouth (1986).



### **3 LA GUERRE (1975 – 1991)**

Le Liban, qui fut longtemps la seule démocratie parlementaire de l'Orient arabe, connu jusqu'en 1975 une incontestable prospérité, bien qu'inégalement répartie.

Grâce à la stabilité apparente générée par le « pacte national », au dynamisme de ses entrepreneurs et au développement d'une économie de services, il devint le principal relais entre les pays du monde capitaliste et le reste du Proche et du Moyen-Orient.

Mais, à partir du milieu des années 1970, il traversa une crise très profonde qui remis en question son identité même et rendit obsolète les clichés habituels, mais parfois un peu excessifs, qui vantaient « le miracle libanais » ou « la Suisse du Moyen-Orient ».

A partir de cette date en effet, ce pays allait devenir le théâtre, au sein d'un Orient arabe toujours en ébullition, d'un conflit très complexe aux rebondissements incessants, par suite des multiples dimensions (nationale, régionale et internationale) de la crise qui allait le secouer.

Cette situation durera quinze ans durant lesquels se succédèrent toutes les formes d'affrontements internes, entre communautés et à l'intérieur des communautés, dans lesquelles allaient intervenir directement ou indirectement les principaux acteurs régionaux, sans oublier le jeu des grandes puissances.

Les conséquences de ce conflit furent considérables au point que la fragile paix restaurée au début des années 90 ne demeure aujourd'hui encore qu'une étape sur la voie de l'indépendance complète du pays et de la participation de toutes ses composantes nationales au nouveau régime.

Comprendre la guerre du Liban nécessite obligatoirement de s'intéresser aux multiples causes de ce conflit qui, bien que d'importance inégale, ont toutes contribué à l'éclatement du fragile équilibre communautaire existant encore en 1975.

Si les premières, d'ordre structurel, socio-économique et démographique, s'avèrent purement libanaises, les secondes demeurent quant à elles étroitement liées aux interventions extérieures. Sans elles en effet, ce conflit qui, quoi qu'on en ait dit, ne fut à ses débuts ni une guerre civile, ni une guerre confessionnelle, n'aurait vraisemblablement jamais pris les dimensions que nous lui connaissons.

#### **3.1 Les causes internes :**

Dans les années 60, le contexte socio-économique intérieur du Liban était mauvais, par suite d'inégalités sociales excessives, d'un régime fiscal qui « dans un pays riche faisait un Etat pauvre » et des prévarications des classes dirigeantes.

Cependant, si la situation était grave, elle n'était pas suffisante pour justifier l'éclatement du Liban et le passage à l'état de guerre.

Les causes véritables du déchirement du Liban, sur un plan interne, sont à rechercher essentiellement dans la rupture de l'équilibre communautaire.

Ce dernier a été bouleversé par deux facteurs tenant d'une part à **la grande multiplicité et diversité des communautés** coexistant sur le sol libanais, d'autre part, à **la croissance démographique de la communauté musulmane** notamment chiite.

Ces facteurs conduisirent progressivement à un abus de confessionnalisme<sup>1</sup> et amplifièrent le caractère incorrect du dosage de la représentation communautaire.

### 3.1.1 les abus du confessionnalisme :

A la différence des pays européens qui ont évolué vers une plus grande laïcité de l'Etat et de la société civile, le Liban demeure profondément marqué par la question spirituelle qui domine l'ensemble des rapports sociaux, y compris les comportements politiques.

Aujourd'hui encore, avant même son appartenance à l'entité libanaise, "l'homo sapiens libanicus" se définit ou se détermine d'abord par référence à sa confession qui conditionne aussi bien sa vie privée que sa vie publique<sup>2</sup>.

De la sorte, il est à la fois "citoyen libanais" et "membre d'une communauté confessionnelle".

Actuellement au nombre de dix-huit<sup>3</sup>, les communautés confessionnelles libanaises sont le résultat le plus visible de l'évolution historique du Liban.

Leur existence a été reconnue solennellement lors du mandat français par le célèbre arrêté organique n°60 L.R. du 13 mars 1936<sup>4</sup> qui a incéré ces entités dans l'ordre juridique du pays. L'article 2 de ce texte a notamment disposé que "*la reconnaissance légale d'une communauté a pour effet de donner au texte définissant son statut force de loi et de placer ce statut et son application sous la protection de la loi et le contrôle de l'autorité publique*".

Ces communautés ont par ailleurs été consacrées par la Constitution dont l'article 9 garantit aux populations, à quelque rite qu'elles appartiennent, le respect de leur statut personnel et de leurs intérêts religieux ; de même que l'article 10 prohibe toute atteinte "*au droit des communautés d'avoir leurs écoles, sous réserve des prescriptions générales sur l'instruction publique édictées par l'Etat*" et permet aux chefs des communautés confessionnelles "*de saisir directement le Conseil constitutionnel sur toute question concernant le statut personnel, la liberté de croyance, la liberté de culte et la liberté de l'enseignement religieux*".

Enfin, conséquence directe de cette autonomie, le statut personnel de chaque communauté relève de ses propres tribunaux confessionnels<sup>5</sup>.

Au début du mandat français, ces communautés se présentaient déjà comme le résultat abouti des structures de groupements anciens remontant à l'Antiquité, qui ont évolué vers des formations de type "ethnico-national", aspirant à devenir un Etat ou au minimum, la caste idéologique dominant l'Etat.

Dans cette configuration, celles-ci aspiraient donc logiquement à avoir une influence politique maximale sur les décisions des décideurs.

Il s'agissait au départ d'obtenir les meilleurs conditions possibles pour l'exercice de leurs pratiques collectives et leurs dévotions particulières, ainsi que pour la diffusion la plus large possible de ce qu'ils considéraient comme la "Vérité".

Puis, au fur et à mesure de l'élargissement de leurs prérogatives et de leurs pouvoirs, cela les a entraîné tout aussi logiquement, en aboutissant sur une sorte de "*patriotisme de*

---

<sup>1</sup> Terme utilisé pour qualifier le système politique libanais qui répartit entre les diverses confessions ou communautés les sièges au Parlement et les postes dans les grandes fonctions publiques.

<sup>2</sup> Un Libanais qui souhaite se marier au Liban doit se rattacher à un rite, car le droit libanais ignore le mariage civil ; autrement dit, tout libanais est tenu d'adhérer à une communauté, qu'elle soit ou non celle de sa naissance.

<sup>3</sup> Cf. annexe 4.

<sup>4</sup> Cet arrêté a été pris par le Haut-Commissaire de la République française pour la Syrie et le Liban.

<sup>5</sup> A titre d'exemple, le système judiciaire des Maronites comprend, sans préjudice des compétences propres du Patriarche, le tribunal diocésain, le tribunal d'appel traditionnel et le synode permanent.

*communauté*", à rechercher la prépondérance de leur groupe dans la gestion du système gouvernemental.

Pendant les premières et difficiles années de l'indépendance, grâce à une habile manipulation des communautés et des clans se rattachant à elles, les dirigeants du Liban parvinrent à maintenir la paix et à amener les éléments disparates du pays à une harmonieuse collaboration<sup>1</sup>.

Malheureusement, l'assassinat en juillet 1951 du Président du Conseil par des membres du **Parti populaire syrien** (PPS<sup>2</sup>) ouvrit la voie à un exercice sans frein du pouvoir par le Président maronite de la République.

Celui-ci en usa et en abusa en réservant toutes les fonctions, toutes les faveurs et toutes les prébendes à sa clientèle et aux membres de sa famille.

De fait, les musulmans mais aussi les clans chrétiens soumis à des rivaux éventuels dont le Président voulait ruiner le prestige furent totalement exclus de ces distributions.

Cette mauvaise gestion des affaires internes donna naissance à une crise grave et profonde qui entraîna, sous la pression de la rue, la démission en septembre 1952 de la plus haute personnalité de l'Etat. Elle suscita également dans le pays entier l'espérance d'une démocratie restaurée et d'une gestion intègre des affaires de la République et réunit dans un élan de "patriotisme libanais" tous les opposants conscients du risque d'éclatement du pays.

Surtout, cette crise révéla qu'elle avait des causes plus anciennes que celles se limitant aux seuls abus d'une famille dirigeante et mit ainsi en évidence les premières faiblesses de l'édifice communautaire.

Le successeur du Président déchu, le Maronite Camille Chamoun, débuta son mandat sous le signe d'une modération véritablement libanaise.

Mais les difficultés réapparurent très rapidement.

Elles vinrent tout d'abord des Musulmans qui, longtemps privés de moyens d'expression, entendaient affirmer les droits de leur communauté.

Puis, un certain nombre d'hommes politiques dénoncèrent le système du confessionnalisme dont le précédent régime avait montré les inconvénients. Ce faisant, ces derniers se trouvèrent en opposition avec les Musulmans dont la communauté moins évoluée que celle des Chrétiens se serait vu reléguée au second plan en dehors du régime confessionnel.

Cette situation créa une atmosphère propice à la flambée des passions communautaires.

Par ailleurs, fragilisée par la montée en puissance du nationalisme arabe, elle conduisit le Président Chamoun à rechercher l'aide des occidentaux, ce qui poussa jusqu'à l'exaspération le malaise de la communauté musulmane.

Ce dernier enfin, malgré le contexte très tendu, prit la décision de faire renouveler son mandat présidentiel alors que la Constitution interdisait une telle procédure. Cette mesure heurta une règle que la coutume locale faisait apparaître comme intransgressible et déboucha sur l'insurrection de 1958.

Celle-ci débuta dans la nuit du 7 au 8 mai et se prolongea jusqu'au 23 septembre, dernier jour du mandat constitutionnel du Président Chamoun.

---

<sup>1</sup> L'équipe composée par le Président de la République, le maronite Béchara el-Khoury, et le Président du Conseil, le musulman Riad bey Solh, assurera au Liban 7 années de calme, malgré les graves événements régionaux (guerre de Palestine en 1948, rupture par la Syrie de l'union économique et douanière en 1950) qui auraient pu bouleverser le pays si son gouvernement avait été moins assuré.

<sup>2</sup> Fondé en 1932 par Antoun Saadé, un Libanais admirateur de l'idéologie fasciste, le PPS encore connu sous le nom de Parti social nationaliste syrien (PSNS) s'est fixé pour objectif de réanimer la « nation syrienne » qui existait antérieurement au Christianisme et à l'Islam et qui englobait selon lui le Liban, la Syrie, la Palestine, la Transjordanie, le Sinaï, l'Irak et Chypre.

Les engagements et les attentats se multipliant au point de rendre la situation critique, le Président Chamoun fit successivement appel à la ligue arabe, au Conseil de Sécurité avant de

se résoudre à invoquer la « doctrine Eisenhower »<sup>1</sup> et à demander l'aide des Américains. Ceux-ci après quelques hésitations et surtout l'assassinat de la famille royale de Bagdad<sup>2</sup> débarquèrent sur la plage de Khaldé, près de Beyrouth, plusieurs bataillons de « marines ». Mais si le débarquement américain évita au Liban de sombrer dans une sanglante catastrophe, il ne rétablit pas pour autant le calme.

Ce qui ramena la paix au Liban après cette crise, ce fut la fin du mandat du Président Chamoun le 23 septembre et surtout, le changement de politique qui s'en suivit.

Son successeur, le général Chéhab dont seule la personnalité liée encore les morceaux défaits du Liban, mit en œuvre une politique étrangère à profil bas, n'antagonisant pas le « nassérisme » tout puissant, tout en gardant l'amitié des pays occidentaux.

Par ailleurs, possédant une autre subtilité qui fera défaut par la suite à tous les gouvernements du Liban, il reconnaitra l'importance du problème social montant et la nécessité d'une gestion forte et intègre de l'Etat. Cette démarche avait pour but d'empêcher toute conjonction d'une subversion interne avec les complots de l'extérieur, monnaie si courante dans les pays à l'indépendance toute récente. Aussi, il s'attachera pendant toute la durée de son mandat à renforcer l'autorité de l'Etat, l'impartialité d'une administration forte appuyée sur une armée dominatrice qui infiltrera tous les domaines de la vie publique parfois même au mépris des libertés.

Son deuxième souci sera aussi de favoriser l'accès des Musulmans, désormais majoritaires, aux postes de responsabilités en modernisant le système d'éducation qui ne leur était pas favorable et en leur ouvrant largement mais dans le respect des quotas cependant, la porte des administrations<sup>3</sup>.

De fait, durant les six années de son règne, on n'entendit aucune voix s'élever du côté de l'Islam politique pour réclamer un meilleur partage du pouvoir.

L'œuvre du Président Chéhab de renforcement de l'Etat et de ses appareils de sécurité ne sera pas poursuivie par son successeur, Charles Helou, élu le 18 août 1964. Celle-ci sera au contraire progressivement détruite à partir de cette date par le comportement irresponsable d'un "club" de notabilités de toutes confessions composé d'environ deux cents familles.

Assurant une "hégémonie" sociale, économique et politique sur le pays et étant présidé d'office par des Maronites, ce club de "Fromagistes", comme se plaisait à les appeler le Président Chéhab, fragilisera à l'extrême le système. Cet affaiblissement interviendra dans une conjoncture régionale où la tension atteindra son paroxysme du fait de la guerre israélo-arabe de 1967 et de l'effondrement militaire de l'Egypte et de la Syrie.

Comme en 1958, ces membres repartiront dans des querelles de politiques étrangère et s'adonneront au clientélisme vis-à-vis de l'étranger, au lieu de s'attaquer aux problèmes socio-économiques. A la faveur de cette conjoncture, l'Islam politique favorisera alors l'implantation palestinienne au Liban et, à la faveur de cette conjoncture, contestera la prépondérance

---

<sup>1</sup> Le 5 janvier 1957, le Président Eisenhower proposa au Congrès le vote d'une résolution conjointe sur le Moyen-Orient destinée à donner au Président :

-le pouvoir d'intervenir en cas d'attaque communiste "directe" sur un pays du Moyen-Orient ;

-le droit de distribuer aux pays arabes qui accepteraient la doctrine "Eisenhower", une aide de 200 millions de \$.

Cette doctrine justifiait l'implication américaine au Moyen-Orient par l'importance des Lieux Saints qui ne pouvaient être contrôlés par une puissance athée, l'Union soviétique.

<sup>2</sup> Le véritable enjeu de la « gesticulation américaine » était plus l'avenir du pétrole irakien que le devenir du Liban.

<sup>3</sup> Le Président Chéhab ne touchera cependant pas de manière fondamentale à la prépondérance chrétienne dans les hautes fonctions de l'Etat et de l'armée ainsi qu'au système de représentativité parlementaire.

chrétienne et réclamera l'égalité des droits communautaires plus particulièrement dans la gestion du pouvoir exécutif.

Le Pacte national sera alors à nouveau enfreint et on retrouvera la conjonction troublante des rivalités régionales aiguës et des mécontentements intérieurs résultant d'une gestion anarchique et corrompue du système en place.

A partir de 1969, le "bicéphalisme" dans la gestion de l'Etat se mettra en place lorsque le Premier ministre R. Karamé refusera de démissionner et d'appliquer la politique du Président de la République, paralysant ainsi la gestion de l'Etat. Dès lors, le système institutionnel libanais s'avèrera bloqué alors que parallèlement la montée des tensions régionales apparaîtra de plus en plus forte.

L'appareil étatique ne fonctionnera plus que par intermittence lorsque les Premiers ministres seront à l'unisson des Présidents de la République<sup>1</sup>. Mais cet union temporaire ne permettra pas de sortir de la crise un Etat qui se désintégrera progressivement sous le poids des interférences étrangères manipulatrices et des communautés qui renforceront leur autonomie dans la dernière période.

L'affaiblissement de tous les contrepoids idéologiques et organisationnels empêchera tout retour à la notion de "Nation-Etat" libanaise ; et l'absence de force susceptible de dominer les communautés entraînera à la première occasion, l'éclatement de l'armée libanaise et le regroupement des militaires en fonction des communautés auxquelles ils appartiennent

Dès cet instant, la voie sera libre pour un affrontement illimité des communautés qui, sans doute devenues prisonnières d'énormes machines paramilitaires assurant leur direction, leur encadrement et les réduisant progressivement à un vivier de combattants, prendront à peu près totalement le rôle de nation. Comme le font toutes les nations, elles lutteront alors pour jouir du pouvoir politique maximum, chacune cherchant à obtenir la plus grande emprise politique que les conditions lui permettront d'acquérir.

Pour ces raisons, il ne peut être contesté que le confessionnalisme et les abus qu'il gênera, constituent la première étape de la course folle conduisant à la guerre.

### 3.1.2 la croissance démographique des populations musulmanes :

Minoritaires lors de l'instauration du mandat français, les populations musulmanes acceptèrent bon gré, mal gré, la répartition des charges étatiques arrêtée par la puissance mandataire.

Celle-ci consacrait la prééminence de la communauté maronite alors majoritaire, comme le confirma le dernier recensement officiel de 1932 qui constata que les Chrétiens représentaient encore plus de 56% de la population libanaise totale.

Mais très rapidement, ce rapport de force commença à s'inverser sous la pression croissante de la démographie musulmane et plus particulièrement de la communauté chiite dont la natalité la plus élevée lui permit de supplanter en nombre les Maronites et les Sunnites sur le sol libanais.

Par ailleurs, le taux d'accroissement rapide des Musulmans sunnites dans toutes les terres d'Islam entourant le Liban et l'érosion non moins rapide de la présence des Chrétiens au Proche-Orient, incita la communauté sunnite libanaise, encouragée de plus par l'arrivée de

---

<sup>1</sup> Ce sera le cas lors du premier cabinet de Salim el-Hoss de 1978 à 1979, et les cabinets de Chafic Wazan sous Elias Sarkis et Amin Gemayel.

réfugiés palestiniens sunnites, à revendiquer un rôle plus important dans la gestion des affaires de l'Etat.

Cette nouvelle situation, favorisant les prétentions des « minorités institutionnelles », les poussa à remettre en cause le pacte de 43, la prédominance maronite ne se justifiant plus à leurs yeux. Ainsi à la veille de la guerre, toutes les communautés confessionnelles minoritaires aspiraient de fait à une meilleure représentativité au sein de l'Etat libanais.

Les Sunnites espéraient que leur écrasante majorité parmi les Arabes fasse un jour la différence au Liban à leur avantage, par militants palestiniens interposés, avec quelques soutiens financiers ou militaires venant de l'extérieur.

Les Druzes quant à eux, ne perdant pas de vue que leur communauté n'avait plus qu'un poids politique restreint en Syrie ou en Israël, s'efforçaient en dépit de leur nombre limité de rester un groupe politique avec lequel il fallait compter. Ils étaient prêts pour cela à faire appel à leurs coreligionnaires syriens comme ceci avait été le cas en 1958 ou à ceux d'Israël comme cela se reproduira en 1983.

Les Chiites enfin, forts de leur nombre et soutenus activement par les mollahs iraniens pour qui toute amélioration du sort politique de Chiites établis en terre arabe apparaissait comme un renforcement de l'Iran, entendaient se relever du joug séculaire des régimes sunnites et souhaitaient que le Liban devienne le reflet du rapport de force démographique existant.

Ce contexte accentua gravement la fragilité du système libanais et renforça le climat d'instabilité dans lequel les abus du confessionnalisme baignait l'ensemble du pays.

Pour cette raison, le facteur démographique apparaît donc comme un élément très important qui ne peut être ignoré dans l'analyse des causes internes ayant conduis à la guerre.

Son importance est d'autant moins discutable qu'aujourd'hui encore, et ce pour des raisons manifestement politiques, il n'a été procédé à aucun recensement depuis soixante dix ans. Sans doute le refus d'organiser un nouveau recensement de la population correspond-il à la volonté de ne pas toucher à l'équilibre institutionnel entre les chrétiens et les musulmans.

Certes, des estimations ont été tentées depuis le dernier recensement officiel de 1932, mais leurs résultats demeurent très variables selon leur source.

En 1976 par exemple, de source musulmane, les chrétiens ne représentaient plus que 40% de la population totale (1 020 000 personnes) contre 60% pour les musulmans (1 530 000) ; de source chrétienne, le résultat était inversé, les chrétiens représentant 54,5% (1 274 000) contre 45,5% (1 068 000).

En 1986, le Centre Catholique d'Information a publié de nouvelles statistiques démographiques selon lesquelles le nombre des chrétiens serait toujours légèrement supérieur à celui de leurs compatriotes musulmans.

Selon des données plus récentes datant de la fin des années 90, les musulmans seraient devenus nettement majoritaires (63,5% dont 29% de chiites contre 36,5% pour l'ensemble des chrétiens).

Dans ces conditions, il n'est pas possible d'évaluer correctement la répartition communautaire, même s'il semble cependant acquis maintenant que les Musulmans sont plus nombreux que les Chrétiens, et que, parmi les Musulmans, les Chiites sont majoritaires.

Les résultats ne pourraient être différents en effet que si l'on intégrait dans la population, comme l'ont réclamé les phalangistes chrétiens, le nombre des émigrés partis vivre à l'étranger<sup>1</sup>, ou si l'on ne classait plus les Druzes, dont la religion n'a plus rien à voir avec l'Islam orthodoxe, dans la catégorie des Musulmans.

---

<sup>1</sup> La population émigré, en majeure partie chrétienne mais avec une forte minorité chiite, est évaluée à un million et demi, ce qui est un chiffre considérable si on le compare à celui de la population résidente.

Quoiqu'il en soit, le silence et l'immobilisme qui enveloppe cette question témoignent de sa sensibilité. Surtout, ils permettent, en l'absence d'outil statistique fiable pour apprécier le poids démographique de chaque communauté, de maintenir les structures du pays dans l'hypothèse, désormais fausse, d'une majorité chrétienne.

Dès lors, il ne peut être contesté, même si cette approche est parfois minorée, que le facteur démographique a joué à la veille de la guerre un rôle non négligeable dans l'évolution des mentalités communautaires et a participé à la dégradation du climat social.

De fait, en association avec les abus engendrés par le confessionnalisme, cet élément a constitué le "terreau" dans lequel allaient pouvoir s'épanouir les causes externes, seules directement responsables de l'éclatement de l'Etat libanais.

Car s'il est un fait que les causes internes étaient graves, elles ne paraissaient cependant pas suffisantes pour justifier le passage à l'état de guerre.

Sans intervention étrangère en effet, il est vraisemblable qu'une solution pacifique aurait pu être trouvée, les Libanais étant suffisamment subtils pour comprendre que le point de rupture approchait dangereusement et assez habiles pour trouver un compromis acceptable.

### **3.2 Les causes externes :**

La guerre du Liban n'a pas été exclusivement une "guerre civile".

Elle n'a pu se déclencher et prendre une tournure aussi meurtrière et durable qu'à la faveur de manipulations et de déstabilisations externes. Pour cette raison, de nombreux Libanais considèrent aujourd'hui encore que ce conflit n'a pas vraiment été le leur, comme s'il s'était agi d'un complot ourdi par des puissances étrangères.

L'intérêt de ces dernières pour le Liban a pris sa source dans la dynamique du conflit israélo-arabe et au delà, dans la rivalité américo-soviétique, la Syrie occupant cependant une place à part compte tenu des liens historiques l'unissant au pays de Cèdre.

Ces deux facteurs ont poussé les pays limitrophes du Liban tout d'abord, puis les grandes puissances à s'ingérer de façon plus ou moins directe dans les affaires libanaises.

Partant de là, le Liban a connu successivement l'arrivée de l'Armée syrienne sous les couleurs de la Force Arabe de Dissuasion, puis l'invasion de l'armée israélienne avant le débarquement des forces de sécurité internationale, alors que pendant toute cette période la communauté chiite libanaise bénéficiait d'un soutien massif et multiforme de l'Iran.

Surtout, ce pays s'est vu imposé d'accueillir sur son sol un nombre toujours croissant de réfugiés palestiniens. Or ce sont eux qui vont transformé progressivement cette terre d'accueil en base arrière de leur guerre contre Israël. Ce faisant, ils seront à l'origine de la crise qui plongera le Liban dans le chaos et entraînera l'intervention des pays limitrophes et des grandes puissances.

#### **3.2.1 les palestiniens :**

Les réfugiés palestiniens ne peuvent pas être identifiés à une communauté libanaise puisqu'ils sont étrangers dans ce pays qui n'est pour eux qu'une terre d'asile.

Musulmans pour 80% et chrétiens pour 20%, leur importance numérique sur le sol libanais n'a jamais pu être estimée avec précision et varie, selon les estimations, entre 300 000 et

400 000 personnes<sup>1</sup>, ce qui représentait cependant à l'époque plus de 10% de la population d'accueil.

Leur implantation sur le sol libanais s'est effectuée en plusieurs vagues suite à :

- la guerre de Palestine en 1948 et la victoire juive qui s'en suivit, provoquant un premier exode de 120 000 réfugiés ;
- l'occupation, après la "guerre des six jours", de la Cisjordanie en 1967 par Israël qui "entraîna un nouveau déplacement des Palestiniens vers la Jordanie et le Liban ;
- l'expulsion enfin des palestiniens de Jordanie en septembre 1970 (connu sous l'appellation de "**septembre noir**"), qui aboutit au transfert quasi total des activités militaires de l'Organisation pour la Libération de la Palestine (l'O.L.P.) au Sud Liban.

En arrivant dans ce pays, les Palestiniens, qui avaient perdu les derniers lambeaux de leur patrie, n'avaient plus d'autre ressource que de se livrer à des actes de terrorisme international, ou bien d'attaquer Israël de l'extérieur. Les frontières des Etats voisins, et tout particulièrement du Liban, qui n'avait ni les moyens militaires, ni les moyens politiques de les contenir étaient toutes désignées à cette fin.

Les représailles israéliennes brutales entraînées par ces actions, ainsi que les exactions des réfugiés qui se conduisaient en terre d'accueil comme en pays conquis entraînèrent des heurts de plus en plus sanglants entre les Palestiniens d'une part, l'armée libanaise et les populations autochtones d'autre part, dans le Sud du Liban, dans la vallée de la Békaa, à Beyrouth et à Tripoli notamment.

La situation empira au point que, dès le mois d'octobre 1969, 2 000 soldats libanais appuyés par des chars attaquèrent les bases des résistants palestiniens au Sud Liban, tuant plusieurs dizaines de Palestiniens et opérant de nombreuses arrestations.

Mais, la Syrie, l'Egypte et la Libye, invoquant la solidarité arabe, firent aussitôt pression sur le Liban, seul pays arabe dirigé par des Chrétiens, en faisant connaître leur plein accord pour "*assurer toute liberté aux commandos palestiniens à travers la patrie arabe*" et désapprouver l'action de l'armée libanaise.

Par ailleurs, Israël, attentif à cette évolution, formula une sévère mise en garde en déclarant qu'il ne pourrait demeurer indifférent aux opérations militaires se déroulant au nord de sa frontière avec le Liban.

En réaction, le président Naser proposa alors sa médiation. Celle-ci aboutit aux accords du Caire du 3 novembre 1969, imposés par la Syrie, l'Egypte et la Libye mais signés par le général Emile Boustani, commandant de l'armée libanaise, et Yasser Arafat, chef de l'OLP, dans des conditions considérées, aujourd'hui encore, comme obscures<sup>1</sup>.

Ces accords étaient très lourds de conséquences pour le Liban. Ils reconnaissaient le **droit à résidence** des Palestiniens alors dans ce pays et leur **droit à participer à la lutte armée** de leur peuple "*dans le respect des principes et de la souveraineté libanaise*". Ils confirmaient de plus la **liberté de déplacement** des "fedayins" en armes vers les zones de combat du Sud, sous la réserve, sans doute formelle, que "*les autorités libanaises continuent à exercer leurs complètes attributions et responsabilités dans toutes les régions libanaises en toutes circonstances*". Enfin, ils prévoyaient la **présence d'unités de commandement de l'OLP** dans les camps de réfugiés.

---

<sup>1</sup> L'incertitude sur leur importance numérique trouve sa source dans le fait que de nombreux Palestiniens seraient partis à l'étranger au fur et à mesure du durcissement de la crise.

<sup>1</sup> Ces accords auraient été imposés au Président de la République, M. Charles Hélou par le Président du Conseil, M.Rachid Karamé.

A partir de septembre 1970, un nouvel événement extérieur au Liban, connu sous le nom de "**septembre noir**" devait aggraver encore les conséquences de ces accords.

A la suite de graves exactions en Jordanie (prise de 80 otages à Amman, détournement puis destruction à Zarqa de plusieurs avions de ligne), le roi Hussein lança sa légion arabe contre les Palestiniens qui avaient cru pouvoir utiliser son pays comme base terroriste.

Malgré l'intervention militaire de la Syrie, l'armée jordanienne écrasa les fedayins et contraint l'OLP à se réfugier au Sud Liban. Ainsi, ce territoire devient le premier centre de la résistance palestinienne, si bien qu'Israël regarda ce pays comme le danger principal.

Peu à peu, les Palestiniens acquirent un rôle politique et militaire de première importance en approchant les 15% de la population et en comptant plusieurs dizaines de milliers de combattants, soit plus que l'armée libanaise composée de seulement 15 000 hommes. Considérant alors ce pays d'accueil comme un pays de remplacement, ils instituèrent leur souveraineté sur des régions entières.

Ainsi, dès la fin de 1970, ils "*tenaient*" le Liban, le mettant en coupe réglée, multipliant les contrôles et se substituant de plus en plus aux autorités libanaises.

De la sorte, les camps palestiniens finirent par constituer un Etat dans l'Etat, s'identifiant à une bombe à retardement, un véritable brûlot pour le Liban, en même temps qu'un problème de nature humanitaire géré par l'ONU.

Cette situation aboutit à l'incident d'Aïn el Roumani<sup>1</sup>, le 18 avril 1975, qui est considéré comme le détonateur de la guerre libanaise car il plongea le Liban dans la spirale de violence aboutissant à l'état guerre. C'est le ressentiment accumulé contre les Palestiniens qui explique les premiers affrontements en 1975 entre les milices chrétiennes et les palestiniens assistés par des "*forces islamo-progressistes*" libanaises.

Pour tous ces motifs, les Palestiniens apparaissent donc comme les principaux responsables de la guerre libanaise même si les pays limitrophes profitèrent largement de cette situation.

### 3.2.2 les pays limitrophes :

De l'Algérie au Maghreb jusqu'à l'Arabie Saoudite dans le Golfe en passant par la Libye, l'Egypte, l'Iran et l'Irak, tous les pays arabes ont eu ou ont essayé d'avoir, un rôle "pan arabe" au Liban, soit parce qu'ils y ont trouvé des opportunités intéressantes, soit parce qu'ils ont considéré les enjeux libanais comme suffisamment importants pour mériter leur attention et leurs efforts.

L'examen de l'influence effective de chacun d'entre eux demanderait de très nombreux développements qui pourraient apparaître quelque peu secondaires par rapport au sujet traité.

Aussi, dans un but de synthèse, seuls les cas de la Syrie et d'Israël, qui ont joué un rôle véritablement majeur dans le conflit libanais sont abordés ici, la présentation du jeu des autres pays se limitant aux éléments déjà avancés ou aux indications complémentaires qu'il pourra être utile de mentionner.

#### a) la Syrie :

Elle a dans le drame libanais des responsabilités très lourdes.

---

<sup>1</sup> Le 18 février 1975, faisant suite à des coups de feu tirés contre des personnalités maronites sur le parvis d'une église, un accrochage très meurtrier eut lieu entre des Phalangistes chrétiens et des militants palestiniens radicaux dans la banlieue de Beyrouth, entraînant le décès de 27 personnes .

Cet état de fait prend ses origines dans le démantèlement de l'empire ottoman et la création des Etats syrien et libanais. Cette dernière fut vécue en effet par Damas comme une grave injustice imputable à la France, l'Etat de Syrie ainsi créé n'étant plus qu'une partie largement amputée de la province de Syrie de l'empire ottoman.

De fait, aucune formation politique syrienne n'a jamais accepté la séparation à l'initiative de la France ; et le Liban, Etat issu du mandat français, est aujourd'hui encore considéré comme faisant partie intégrale du rivage syrien.

Pour des raisons similaires, Damas n'a pas admis non plus la création par Londres de la Palestine qui n'est à ses yeux qu'une amputation supplémentaire du territoire de la Grande Syrie, confiée de surcroît aux mouvements sionistes. Aussi, elle a toujours également contesté la réalité palestinienne qu'elle a en permanence cherché à contrôler, affaiblir ou dominer comme, à l'instar de la majorité des pays arabes, elle refuse toute légitimité de l'Etat d'Israël.

Cette situation initiale explique que la Syrie ait apporté successivement un soutien militaire aux différentes parties opposées lors du conflit libanais<sup>1</sup>. L'occasion était double pour elle : affaiblir les Palestiniens d'une part, et pénétrer d'autre part au Liban pour y rester en tant qu'arbitre des querelles intestines.

Pour ces raisons, les voltes faces syriennes ne traduisaient, contrairement aux apparences, aucun changement de la politique de ce pays dans cette région de l'Orient. Elles exprimaient expressément la continuation de ses choix politiques, à savoir :

- le maintien du Liban dans la mouvance syrienne ;
- le contrôle des Palestiniens, sujets potentiels faisant partie de la "Grande Syrie" ;
- enfin, l'opposition à toute idée de partage du Liban, une telle solution conduisant obligatoirement à la création, sur une partie du territoire libanais, d'un Etat chrétien qui deviendrait inévitablement un satellite d'Israël et qui apporterait d'autre part une confirmation à la théorie israélienne d'après laquelle la création d'un Etat pluriconfessionnel en Palestine était impossible.

Les troubles du Liban ont fourni en fait aux Syriens, qui n'avaient jamais caché dans leur discours politique leur volonté de rétablir leurs droits historiques sur ce pays, une occasion d'y asseoir leur domination<sup>2</sup>.

Ainsi en jouant successivement des alliances contradictoires avec les différentes communautés, voire au sein même de certaines communautés comme les Maronites, la Syrie s'est révélée être le principal bénéficiaire de la guerre libanaise.

#### b) Israël :

Israël est l'autre grand intervenant au sein de la guerre libanaise.

Produit de facteurs historiques qui se sont conjugués tant en Europe qu'au Proche-Orient, cet Etat a été fondé unilatéralement par les Juifs sur le sol de Palestine en 1948, après le rejet par les nations arabes limitrophes de la résolution de l'assemblée générale de l'O.N.U. sur un « plan de partage » de la Palestine entre un Etat arabe et un Etat juif.

---

<sup>1</sup> Dès 1976, la Syrie intervient au Liban pour séparer officiellement les combattants mais aussi sans doute pour éviter une victoire décisive des Palestiniens contre les milices phalangistes maronites ; dans un second temps, elle se retournera contre ces dernières qui rechercheront le soutien d'Israël.

<sup>2</sup> Pour plus de précision sur la politique syrienne, cf. l'article de William W. HARRIS « La politique libanaise de Hafez el-Assad », dans l'ouvrage « Liban, espoirs et réalités », page 91.

Il a survécu grâce à l'usage des armes, en s'opposant à toutes les coalitions arabes destinées à « libérer la Palestine ».

Il est très logiquement devenu, après l'échec de ces tentatives, la cible désignée des commandos palestiniens organisant leurs raids depuis les pays limitrophes leur servant d'accueil<sup>1</sup>, auxquels il a répondu par des actions défensives ou très exceptionnellement préventives lorsque la survie de l'Etat en dépendait.

A partir de 1975, le conflit libano-palestinien allait lui offrir d'autres possibilités.

D'une part, les Israéliens ne pouvaient qu'être favorables à toute opération affaiblissant les Palestiniens à un moment où ceux-ci venaient d'obtenir d'importants succès sur la scène internationale. Aussi ceux-ci ne pouvaient que se réjouir de la réaction offensive libanaise.

Mais surtout, l'évolution de ce conflit en faveur des Palestiniens dans un premier temps, allait créer une communauté d'intérêts avec la Syrie qui ne souhaitait pas que ces derniers puissent atteindre un trop haut degré d'émancipation.

De fait, cette symbiose d'objectifs permettait à la Syrie d'obtenir l'accord tacite d'Israël pour agir au Liban où toute intervention militaire ouverte syrienne ne pouvait être raisonnablement tentée que si la neutralité israélienne était acquise.

D'autre part, cette nouvelle situation entraîna un changement dans la politique défensive mise en œuvre par Israël et élargit progressivement la notion de « casus belli ».

A partir de 1977 plus précisément, avec l'arrivée au pouvoir de Menahem Begin, les représailles contre les attaques des Feydayins se transformèrent progressivement en un harcèlement constant des Palestiniens sans corrélation avec l'agressivité de ceux-ci.

La politique d'Israël, peut-être dictée par la tentation de surmonter des difficultés intérieures ou animée par des visées annexionnistes, traduisit alors la volonté d'apporter au problème palestinien une solution définitive.

En mars 1978, Tsahal envahit à « titre préventif » le Sud Liban dans le but officiel de créer une "ceinture de sécurité", profonde de 10 à 23 kms<sup>2</sup>, destinée à interdire tout mouvement aux commandos palestiniens et protéger ainsi sa frontière Nord. Elle se retira en juin sous la pression du Conseil de Sécurité et de la communauté internationale après quatre-vingt-onze jours d'occupation. Mais en partant, au lieu de remettre cette zone à la Force Intérimaire des Nations Unies pour le Liban Sud (FINUL), elle mis en place une milice de supplétifs libanais<sup>3</sup> entièrement placée sous son contrôle pour assurer ses positions.

Cette action fragilisa encore le contexte libanais en créant une nouvelle source de tension dans cette zone. Elle donna naissance à une situation compliquée et conflictuelle qu'amplifia encore la proclamation, par le commandant Haddad, de "**l'Etat du Liban libre**", pseudo-Etat recouvrant la zone qu'il occupait.

En 1979, le traité de paix israélo-égyptien et le fait que l'Irak, autre pays fort du monde arabe, fut prisonnier d'un conflit majeur avec l'Iran, garantirent à l'Etat hébreu une certaine sécurité, lui permettant de se concentrer sur les Palestiniens localisés au Liban et sur les frontières jordaniennes et syriennes.

Dès lors, Tel-Aviv chercha à en finir avec la résistance palestinienne à partir du Liban.

Après de longues tractations avec les milices chrétiennes de Bechir Gemayel qui voyait dans l'armée israélienne l'allié providentiel permettant de vaincre les forces palestino-syrienne,

---

<sup>1</sup> La défaite arabe notamment lors de la guerre des six jours contribua à retirer aux pays arabes le contrôle de la cause palestinienne et à rendre aux Palestiniens le commandement de leur lutte.

<sup>2</sup> Cette attaque fit des centaines de morts et entraîna un nouvel exode en partie provisoire de 250 000 personnes en majorité chiites.

<sup>3</sup> Connue sous le nom "d'armée du Liban Sud", cette milice, placée sous les ordres du Commandant Haddad, totalement dévoué aux Israéliens, était entièrement payé et équipée par l'Etat d'Israël.

le Premier ministre Menahem Begin autorisa son armée à envahir une seconde fois le Liban en juin 1982 pour en finir définitivement cette fois avec l'O.L.P.

Cette opération, baptisée « Paix pour la Galilée », conduisit les Israéliens aux portes de Beyrouth où ils allaient rester jusqu'en 1985, dans le double dessein de détruire l'appareil militaire palestinien<sup>1</sup> et de conclure avec un Liban enfin débarrassé de toute présence palestinienne un accord de paix identique à celui signé avec l'Égypte.

Le travail d'écrasement de l'O.L.P. fut accompli en convergence d'intérêts avec les Syriens qui de leur côté firent en sorte de "syrianiser" au détriment de l'O.L.P. les éléments palestiniens restant au Liban<sup>2</sup>.

Mais, l'appartenance du Liban au monde arabe ruina les espérances israélienne d'imposer une « pax hébraïca ». Israël ne put en effet empêcher le désaveu par Beyrouth, à l'instigation de Damas, de l'accord israélo-libanais négocié sous la pression américaine.

De la sorte, l'intervention israélienne se solda par un demi échec et finalement à l'heure des comptes, la défaite politique et morale pesa plus lourd que la discrète satisfaction d'avoir neutralisé la puissance militaire de l'O.L.P.

Ce résultat mit un terme à l'ingérence d'Israël dans la guerre libanaise et contraignit l'État hébreux à se retirer de la scène du Liban sur laquelle il continua cependant à garder un regard par l'intermédiaire de l'armée du Liban Sud.

Il mit aussi en exergue les limites de l'interventionnisme des grandes puissances et notamment des États Unis d'Amérique.

### 3.2.3 les grandes puissances :

Au delà des aspects strictement locaux et régionaux, la guerre du Liban s'inséra aussi dans le contexte plus large de la guerre froide. En conséquence, tous les protagonistes en présence dans ce conflit furent, dans leur quasi-totalité, instrumentalisés et armés par les grandes puissances : les Feddayins palestiniens, les Syriens et les forces libanaises qui leurs étaient proches se rapprochèrent du bloc soviétique alors que la droite maronite pro-occidentale chercha l'appui du camp opposé.

Si l'Union soviétique limita essentiellement son rôle à la fourniture de moyens matériels et à ses interventions dans le cadre du Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies, les États Unis furent beaucoup plus actifs.

Leur politique était guidée par trois considérations tenant à leur volonté d'empêcher l'Union soviétique d'avoir accès au Proche-Orient, de maintenir leurs liens privilégiés avec Israël sans ignorer les intérêts régionaux de l'Arabie Saoudite dont le pétrole représentait (et représente toujours !) un « enjeu vital » pour les U.S.A.

Elle se traduisit par un interventionnisme de plus en plus poussé qui fit dire à l'un des dirigeants phalangistes, en des termes certes très colorés, que « *le Liban ressemblait à une maison qu'auraient occupée plusieurs envahisseurs : les Palestiniens se sont emparés de la chambre, les Israéliens de la cuisine, les Américains qui parrainent le tout sont installés dans le salon, et à nous il ne reste plus que les WC !* ».

Cet engagement, à l'égard d'un pays auquel l'Amérique ne prêtait finalement qu'une attention très secondaire, du moins au début du conflit, s'exprima de différentes façons. D'abord, les États-Unis offrirent quelques armes pour assurer la sécurité intérieure, de l'argent pour

---

<sup>1</sup> L'objectif poursuivi était en fait triple : casser l'infrastructure combattante de l'OLP, provoquer une nouvelle dispersion des Palestiniens loin des frontières d'Israël et porter un coup au moral des Arabes de Cisjordanie et de Gaza.

<sup>2</sup> Les derniers combattants Fedayins accompagnés par le chef de l'O.L.P., Yasser Arafat, quittèrent Beyrouth le 3 septembre 1982 ; 15 600 Palestiniens furent au total évacués du Liban.

reconstruire le pays et des conseils gratuits sur la nécessité de créer un gouvernement central fort. Puis, ils envoyèrent plusieurs contingents sur le sol libanais<sup>1</sup>, et surtout ils déployèrent une activité diplomatique très intense reflétant la puissance du lobby pro-israélien au sein du Congrès et du gouvernement américain, de même que l'influence saoudienne, très sensible aux intérêts arabes libanais.

C'est cette dernière activité qui fut la plus lourde de conséquences pour le Liban.

Plaçant les intervenants américains sur le fil du rasoir, car tiraillés entre des intérêts israéliens et arabes contradictoires, elle atteint son apogée lors des négociations israélo-libanais de 1983 qui amenèrent les Américains, comme à Camp David lors de l'accord israélo-égyptien, à être partie prenante à l'affaire.

Elle se solda certes par un résultat qui ne fut pas à la hauteur de l'énergie dépensée, mais elle n'en souligna pas moins le rôle très influent des U.S.A. ; rôle qui allait se manifester jusqu'à la fin des hostilités puisque la guerre du Liban se termina en 1991 sur le blanc-seing donné par les Etats-Unis à la Syrie pour agir en toute liberté au Liban, en échange de la participation des troupes syriennes à la coalition anti-irakienne.

Abus de confessionnalisme, Injustice sociale, Palestiniens, Syriens, Israéliens et Américains pour ne retenir que les éléments les plus importantes, cela faisait beaucoup de causes et de protagonistes !

Si l'on ajoute que ces protagonistes défendirent successivement plusieurs thèses selon la conjoncture internationale, leur propre politique intérieure, l'humeur ou le tempérament de leurs dirigeants, que leurs intérêts même s'ils divergeaient sur l'essentiel, convergeaient dans certains domaines ;

Si l'on se rappelle qu'il existait au Liban pendant la guerre 17 communautés dont le patriotisme confessionnel étaient ou paraissaient parfois contradictoires, et qu'elles furent amenées à chercher à l'extérieur des alliances successives ;

Si l'on tient compte du caractère des peuples concernés, batailleurs, spontanés, passionnés et médiocrement disciplinés ;

Enfin si l'on admet que des règlements de comptes tribaux, familiaux, financiers ou même des explosions de colères individuelles ont pu se superposer aux actions paramilitaires ;

Alors on peut comprendre que la guerre du Liban ait souvent évolué de façon imprévisible et irrationnelle et que pendant plus de quinze ans tout effort de refondation de ce pays ait été voué à l'échec.

---

<sup>1</sup> Outre le débarquement d'un corps de Marines en 1958 déjà mentionné, les Américains débarquèrent des troupes sur le sol libanais en août 1982 pour faciliter le départ des fedayins palestiniens, et après l'assassinat du Président Gemayel en septembre de la même année.

## **4 LA REFONDATION**

La guerre du Liban se termina comme elle avait commencé, c'est à dire dans la confusion. Le retour au calme ne s'instaura que peu à peu lorsque le pays fut suffisamment meurtri et ruiné par les luttes intestines et les exactions étrangères.

L'ébauche d'une solution mettant fin à la guerre fut en fait longtemps bloquée par le désaccord de fond existant entre les différentes communautés sur les priorités à observer. Les Druzes et les Chiites réclamaient l'abandon du communautarisme politique, ou au moins un rééquilibrage des pouvoirs. Les Chrétiens refusaient d'envisager l'avenir à l'ombre des troupes étrangères.

Par ailleurs, les affrontements pour le pouvoir au sein de chaque communauté ou à l'intérieur de chaque zone comme en témoignent les putschs successifs au sein des Forces libanaises ou bien encore la guerre inter chrétienne qui opposa ces mêmes Forces aux unités de l'armée fidèles au commandant en chef, le général Aoun, compliquaient considérablement les choses.

Pour ces raisons, l'initiative du processus de paix vint une nouvelle fois de l'étranger.

L'Arabie Saoudite, après les pressions syriennes et américaines, réussit à convaincre les députés libanais encore valides<sup>1</sup> de se rendre en novembre 1989 à Taëf, la capitale estivale du royaume wahhabite, pour une « réunion de réconciliation » financée par le milliardaire libanais Rafic Hariri appartenant à la communauté sunnite.

Après vingt-deux jours de « palabres », ces derniers approuvèrent un projet de "charte de réconciliation nationale" qui avait pour double objectif de stopper une guerre suicidaire de quatorze ans et de servir de base à la réforme institutionnelle.

Le conflit libanais s'acheva de fait un mois plus tard avec l'assaut contre le Palais présidentiel et le Ministère de la Défense, mené par l'armée syrienne et les unités de l'armée libanaise fidèles au nouveau Président de la République, Elias Hraoui.

Face à ce constat, il ne peut être contesté que l'accord de Taëf a joué un rôle majeur dans le retour à la paix et la refondation de l'Etat libanais.

Mais, au-delà de cet accord lui-même, il ne peut davantage être ignoré que le bilan particulièrement tragique de plus de quinze ans de guerre a aussi contribué à ramener les responsables libanais sur la voie de la sagesse.

Enfin, si la refondation est bien engagée aujourd'hui, une question demeure cependant. C'est celle de savoir jusqu'où pourra se poursuivre ce processus de normalisation compte tenu notamment l'évolution des relations géopolitiques régionales.

### **4.1 L'accord de Taëf du 22 octobre 1989 :**

L'accord de Taëf est souvent présenté comme « **le pacte de la coexistence** ».

Prenant son origine dans un plan en sept points, élaboré par un comité tripartite arabe créé en janvier 1989 et réunissant l'Algérie, le Maroc et l'Arabie Saoudite, il avait dès son élaboration un contenu ambitieux : il préconisait la fin des hostilités, une nouvelle formule de

---

<sup>1</sup> Sur les 99 députés élus en 1972, 26 étaient décédés et une vingtaine étaient en exil. La guerre mais aussi la crainte de bouleverser le fragile équilibre confessionnel avaient empêché le renouvellement de cette chambre qui se « vendait » au plus offrant.

partage du pouvoir, le retrait des troupes syriennes jusqu'à la Békaa et l'élection d'un nouveau Président.

Pour atteindre ces objectifs, il réaffirmait en premier lieu les principes généraux sur lesquels s'était toujours appuyée l'identité libanaise. Ceux-ci faisaient référence à l'unité, la liberté et l'indépendance du Liban.

Aussi, il rappelait qu'au delà de son caractère multiconfessionnel, l'Etat libanais demeurait **unitaire**, ce qui excluait de le transformer en une confédération ou une fédération de communautés confessionnelles. Il précisait plus particulièrement sur ce sujet qu'« *il ne pouvait y avoir ni répartition de population, ni partition du pays sur la base de l'appartenance à telle ou telle confession* », ce choix consacrant de facto le rejet de toute « cantonnisation<sup>1</sup> » éventuelle du Liban.

L'accord indiquait ensuite que le pays du cèdre « *était un pays arabe d'appartenance et d'identité, dont les frontières avaient été internationalement reconnues, ce qui excluait toute annexion de toute ou partie de son territoire par l'un de ses voisins, la Syrie et a fortiori Israël* ».

Mais ceci une fois énoncé, il consacrait aussi un paragraphe spécifique aux relations libano-syriennes en disposant que « *le Liban [entretiendrait] avec la Syrie des **relations privilégiées tirant leur force du voisinage, de l'histoire et des intérêts fraternels communs*** »<sup>2</sup>.

Dans cet optique, le Liban s'engageait d'une part, à **harmoniser ses politiques** extérieure, économique et culturelle avec son puissant voisin ; d'autre part, **l'armée syrienne était autorisée à rester indéfiniment au Liban**, son repli dans la plaine de la Békaa et son retrait final étant suspendu à la mise en œuvre de toutes les réformes constitutionnelles (y compris la suppression du confessionnalisme)<sup>3</sup>.

Enfin, il préconisait également le retour à l'Etat de droit en présentant le Liban comme une « *République démocratique parlementaire fondée sur le principe du respect des libertés publiques et en premier lieu de la liberté d'opinion et de croyance* ».

Des mesures d'accompagnement allaient dans le sens du rétablissement de l'Etat de droit : dissolution des milices avec remise des armes à l'Etat libanais, renforcement des forces de sécurité intérieure, droit pour chaque Libanais déplacé de regagner le lieu de sa résidence d'origine.

En second lieu, l'accord de Taëf entérinait plusieurs réformes constitutionnelles.

Celles-ci étaient destinées principalement à prendre en compte la baisse sensible du nombre des Chrétiens et la forte augmentation démographique des Musulmans qui paraissaient majoritaires depuis les années 70.

Mais au delà de ce seul aspect, elles poursuivaient aussi tacitement le but de renforcer l'autorité d'un Etat, dépecé par les seigneurs de la guerre et les clans communautaires, puis mis en tutelle par ses voisins.

La première de ces mesures organisait un rééquilibrage du pouvoir exécutif au profit du Conseil des ministres placé sous la présidence d'un Sunnite.

---

<sup>1</sup> Terme employé par les juristes libanais, faisant référence à l'organisation administrative de la Suisse – « Liban : Espoirs et réalités » - collection IFRI, édition 1987.

<sup>2</sup> Sur la base de cette déclaration de principe, les deux pays signèrent le 22 mai 1991 un traité de fraternité, de coopération et de coordination qui les conduisit jusqu'à la création d'un Conseil Supérieur composé des plus hautes autorités constitutionnelles des deux pays.

<sup>3</sup> De nombreux Libanais, en particulier chrétiens, virent dans cet accord l'établissement d'un protectorat syrien de fait sur leur pays et récuserent du coup la légitimité du nouveau régime. D'autres, craignant une désagrégation totale de l'Etat, estimèrent que l'ordre imposé et garanti par les troupes syriennes était de loin préférable à la perpétuation de la guerre civile.

Elle se traduit par une forte diminution des prérogatives du Président de la République. Celui-ci perdit notamment, à l'avantage du Président du Conseil, l'usage souverain du pouvoir exécutif qu'il exerçait antérieurement avec "l'assistance" des ministres ; de même, son droit de révoquer le Premier ministre ou les Ministres fut supprimé.

De la sorte, le Premier ministre devenait le véritable centre de décision, pouvant s'exprimer et représenter le Gouvernement sans contrôle du Président de la République.

La seconde décision élargissait l'assiette du Parlement sur une base paritaire entre les Chrétiens et les Musulmans. Elle abandonnait la représentation proportionnelle des différentes communautés au Parlement au profit d'une répartition égale de sièges entre les Chrétiens et les Musulmans. De plus, le Président de la chambre, toujours un Chiite, voyait son rôle renforcé en obtenant la maîtrise de l'ordre du jour de l'assemblée, en ayant la possibilité d'intervenir aussi bien lors de l'élection du Président de la République qu'au moment du choix du Premier ministre.

La dernière disposition de nature constitutionnelle prévoyait enfin "l'abolition du confessionnalisme politique". Cette tâche était présentée dans l'accord comme « *un objectif national primordial qui [serait] réalisé, par étapes, selon un plan* ».

L'établissement de ce plan était confié à la Chambre des Députés qui bénéficiait pour ce faire des travaux d'un comité national. Ce dernier, présidé par le Président de la République, comprenait en sus du Président de la Chambre des Députés et du Président du Conseil des Ministres, des personnalités politiques, intellectuelles et sociales.

Dans l'attente de la réalisation de ce plan, un dispositif transitoire était institué. Il prévoyait :

- la représentation équitable des communautés dans la formation du Gouvernement<sup>1</sup> ;
- la suppression de la représentation confessionnelle, à l'exception des fonctions de la première catégorie, dans la fonction publique, la magistrature ou les institutions militaires et son remplacement par "*la spécialisation et la compétence*" ;
- l'élection à terme de la Chambre des Députés sur une base nationale non communautaire ;
- l'institution d'un Sénat destiné à maintenir une certaine représentation des familles spirituelles et dont les prérogatives seraient "*restreintes aux questions engageant l'avenir du pays*".

Au total, l'ensemble de ces mesures a partiellement atteint ses objectifs.

La moindre influence des Chrétiens et la plus grande place des Musulmans ont effectivement été consacrées sur le plan institutionnel et, treize ans après cette révision constitutionnelle, un nouveau rapport de force a bien été institué.

Celui-ci est le reflet de la nouvelle répartition des responsabilités entre les Chrétiens, les Chiites et les Sunnites, ces derniers détenant la fonction constitutionnelle maintenant la plus importante, à savoir la présidence du Conseil.

Cependant, il doit aussi être relevé que cette réforme a une fois de plus écarté les Druzes du partage des fonctions essentielles de l'Etat. Cet oubli sera peut être réparé si le projet de confier à un Druze la présidence d'un Sénat qui serait mis en place après la fin du confessionnalisme politique se réalise.

Malheureusement sur ce dernier point, le dossier de "l'abolition du confessionnalisme politique" n'a pas progressé depuis 1990, exception faite de la suppression de la mention de l'appartenance communautaire sur les documents d'identité. Cette situation a d'ailleurs fait dire

---

<sup>1</sup> Ainsi à titre d'exemple, le Gouvernement formé par M. Rafic Hariri en 1995, comprenait 15 Musulmans (7 Sunnites, 5 Chiites, 3 Druzes) et 15 Chrétiens (6 Maronites, 4 Grecs orthodoxes, 3 Grecs catholiques, 1 Arménien, 1 Arménien orthodoxe).

au Vice-Président de la Chambre des Députés que « *le fonctionnement et l'organisation interne [de cette dernière] demeuraient marquées par la logique communautaire* »<sup>1</sup>.

De plus, un certain nombre de Libanais ont épousé les thèses du général AOUN qui a vu dans l'accord de Taëf « *un dictat de la Syrie permettant à celle-ci de régner sans partage sur le Liban : celui-ci, arraché à la communauté internationale, légaliserait son occupation. Ladite "paix du Liban", telle qu'elle est véhiculée par les médias, [serait] aussi factice et artificielle que fut sa guerre civile. Elle ne serait que l'autre face son asservissement. La reconstruction ne serait pas plus qu'un slogan qui masque la collaboration d'un régime en pleine crise de légitimité, et l'inaptitude d'un système international à apporter une solution définitive au problème libanais* »<sup>2</sup>.

De fait, ces citoyens, échaudés par la généralisation de la corruption et la méfiance éprouvée à l'égard des chefs de guerre entrés au Parlement et au Gouvernement, se sont progressivement détournés du fragile Etat qui se met difficilement en place.

Aussi pour toutes ces raisons, force est de reconnaître que l'accord de Taëf n'a pas réglé tous les problèmes du Liban.

Néanmoins, malgré ces critiques, il n'en demeure pas moins que l'accord de Taëf a mis un terme à la guerre du Liban et qu'il a évité jusqu'à présent à ce pays de retomber dans une guerre fratricide.

Dès lors, ce nouveau "pacte" doit être reconnu comme le facteur majeur qui a conduit le Liban sur le chemin de la paix, même s'il ne peut être exclu que l'effroyable bilan de plus de quatorze ans de guerre a également joué un rôle non négligeable pour ramener les hommes à la raison.

## **4.2 Le bilan de la guerre :**

« *La guerre du Liban a été longue, coûteuse et plus grave proportionnellement que la seconde guerre mondiale pour la France* »<sup>3</sup>.

De 1975 au début des années 90, elle a entraîné le Liban dans de profonds bouleversements où les affrontements incessants, l'effritement du pays et l'impuissance quasi totale du pouvoir central sont allés de pair avec les destructions de toute nature, y compris une détérioration considérable du tissu industriel et des infrastructures.

Si, sur un plan strictement matériel, les pertes causées par ces quinze ans de conflit ont pu être estimées à environ 25 milliards de dollars, elles n'ont pu être évaluées de façon précise au delà. Cependant, il est acquis que la guerre a eu des répercussions extrêmement lourdes dans les domaines humain, économique, structurel et géopolitique.

Ainsi sur un plan humain, il est apparu selon un bilan établi par les forces de sécurité en 1991, que la guerre du Liban aurait fait, depuis avril 1975, 150 000 morts et 180 000 blessés, la moitié de ces derniers étant handicapés à vie et les neuf dixièmes de l'ensemble de ces victimes étant des civils.

---

<sup>1</sup> Selon des propos recueillis en 1996 auprès de M. Issam Sleimann, professeur de l'université libanaise - faculté de Droit et de sciences politiques - et conseiller du Premier ministre Selim Hoss, "*les groupes parlementaires [ne seraient] que l'expression de la structure confessionnelle et clanique du pays*".

<sup>2</sup> Extrait de la conférence du Général AOUN tenue à l'ESSEC le 12 mai 1998 – Bulletin hebdomadaire du général Aoun – Internet – Site du rassemblement pour le Liban.

<sup>3</sup> Propos tenus par le ministre de la Justice, M. Bahige Tabarrah – Commission des Lois - Rapport n°111 du Sénat – 1996/1997

De plus, 5 000 libanais auraient été enlevés ou auraient disparu et 900 000 d'après l'ONU auraient fui la guerre et le Liban entre 1975 et 1992<sup>1</sup>.

Enfin, 800 000 personnes auraient été déplacées à l'intérieur même du pays, causant de graves déséquilibres dans les régions d'accueil et aboutissant à la "squattérisation" d'espaces non destinés au logement : bureaux, écoles, hôtels, hôpitaux. Il doit être noté également sur ce point que les efforts déployés, surtout à partir de 1993, pour inciter ces déplacés à retourner dans leur région d'origine n'ont abouti qu'au retour d'un peu plus de quinze mille familles (soit environ 80 000 personnes) déplacées à Beyrouth, dans la Montagne, le Nord et la Békaa. Aussi, le problème des réfugiés continue d'être un sujet de polémique entre les différentes parties concernées, notamment les deux communautés maronite et druze.

Sous un angle économique, le bilan n'est guère plus favorable.

Avant le déclenchement de la guerre en 1975, l'économie libanaise était l'une des plus actives de la région, avec des secteurs industriels, agricoles, touristiques et surtout des services très dynamiques. En raison de ses caractéristiques libérales, notamment en matière de secret bancaire, Beyrouth était devenue le centre financier de tout le Moyen-Orient avec quatre-vingts banques en 1975 (31 libanaises, 26 mixtes, 5 arabes et 12 étrangères), par lesquelles transitaient notamment les fonds des monarchies pétrolières. De fait, au milieu des années 1970, le Liban faisait figure de nation riche et prospère, enregistrant un revenu par tête de 2 100 dollars (en valeur 1991).

La guerre a ruiné cette situation. Après ces longues années de trouble, le revenu par tête s'est réduit à moins de 1 000 dollars ; et l'affaiblissement des principaux réseaux financiers a entraîné une intensification du rôle économique de l'Etat alors que l'économie libanaise, très peu réglementée jusqu'ici, était basée sur le principe libéral du « laisser faire, laisser passer ». Cela a conduit les pouvoirs publics à multiplier leurs interventions et leurs dépenses au moyen d'une série de mesures improvisées ayant essentiellement une portée à court terme.

Les « seigneurs de la guerre » se sont parfaitement accommodés de cette forme d'intervention qui leur a permis de renflouer leurs camps respectifs sans réduire leurs prérogatives de facto. Mais de la sorte, on a assisté à un gaspillage des ressources et des capacités, aboutissant à une aggravation des difficultés sociales que l'on était supposé combattre. Ainsi, les dirigeants libanais se sont retrouvés avec des problèmes sociaux extrêmement aigus dont le règlement supposait un coût social encore plus lourd.

Par ailleurs, cette dégradation économique a été accentuée par l'effondrement des structures étatiques.

La guerre a eu évidemment des répercussions très lourdes sur les principales structures publiques libanaises. Outre l'éclatement de l'armée qui a déjà été évoqué, il faut mentionner sur ce point la "fonte" considérable des effectifs des administrations. Ainsi, les services publics chargés de la production et de la distribution de l'électricité ne fonctionnaient plus qu'avec 52% de leurs effectifs au début des années 90 ; de même les télécommunications ne disposaient que de 60% de l'ensemble de leurs personnels.

Par ailleurs, cette chute quantitative s'est accompagnée d'une nette dégradation qualitative des agents de l'Etat encore en activité. Le secteur de l'éducation notamment a connu dans ses différentes branches ce recul qualitatif sous le triple effet de la perturbation des temps de travail, de la forte diminution des investissements et de la détérioration du système éducatif à la suite de la très forte baisse des revenus des enseignants<sup>2</sup>.

Face à ce courant désagrégeant, seuls le domaine de la santé et le secteur hospitalier ont pu maintenir et même développer de très bonnes structures malgré la crise. Le nombre des

---

<sup>1</sup> 13 millions de ressortissants d'origine libanaise vivaient aujourd'hui à l'étranger (10 millions aux Etats-Unis et au Brésil, 1,2 million en Afrique, 400 000 en Europe, 400 000 dans les pays arabes et 300 000 en Australie).

<sup>2</sup> L'inflation galopante est passée de 20% en 1982 à "1900%" en 1985, éprouvant très durement les classes moyennes.

médecins en particulier s'est accru et a atteint en 1993 le chiffre de quatre mille spécialistes et généralistes pour 300 hôpitaux avec une capacité de 7 200 lits en 1990.

Conséquence de cette implosion des structures, les sources de revenus illégaux comme les « ports privés », l'industrie du kidnapping et le trafic de drogue ont pu se développer. De plus, la corruption a pu progresser en contaminant les rouages de l'Etat pour plusieurs années, aggravant de manière considérable la situation.

Ce constat alarmant a d'ailleurs incité le gouvernement Hariri (novembre 1992 à décembre 1998) à déclencher une « réforme d'épuration ». Mais, la réussite de cette opération n'a été que partielle, car chaque camp au pouvoir a tenu à protéger les siens, qu'il se soit agi de fonctionnaires corrompus ou incompetents. Des compromis irrationnels ont parfois même été imposés pour tenter de sortir de certaines impasses politiques, au détriment des bonnes règles de la gestion administrative.

Cette impasse, découlant du fait que les politiciens ne se limitent plus au partage du pouvoir, reflète un état d'esprit semblable à celui de la classe politique qui gouvernait le pays avant 1975, époque où la gestion des entreprises publiques était confiée aux partisans et aux proches. Surtout, elle révèle que le consensus inter libanais issu de l'accord de Taëf n'a pas abouti à un renouvellement des hommes et des idées.

Cela est grave quand il s'agit de décider des options économiques et sociales du Liban du XXI<sup>ème</sup> siècle et de gérer les affaires publiques après une si longue période de paralysie, de gaspillage et plus particulièrement d'absence sur le plan régional.

Dans ce dernier domaine en effet, la guerre a ruiné le rôle géopolitique que le Liban pouvait jouer avant 1975. Elle a consacré deux grands gagnants sous l'angle de la géopolitique régionale.

L'Etat hébreu a pu ajouter un atout dans sa lutte contre les Palestiniens et la Syrie en obtenant d'une part le départ de l'O.L.P. du pays du cèdre et d'autre part en occupant temporairement le Sud Liban. Mais en plus, il a pu bénéficier de l'anéantissement à son profit de l'économie libanaise et de la fonction portuaire du Liban.

Damas fut l'autre grand vainqueur de la guerre du Liban. Le président syrien Hafez el Assad, qui contrôlait la Syrie depuis 1970 à l'aide de la communauté alaouite et par le truchement du parti Baas, a profité de la crise libanaise pour satelliser son voisin et instaurer un protectorat de fait sur le Liban. Son intervention dès 1976 signifia son enracinement sur le territoire libanais et sa mainmise économique et politique sur ce pays. Car en effet, même si la Syrie a reconnu en 1989 la souveraineté de ce dernier, il reste qu'elle n'a jamais procédé à aucun échange de diplomates et qu'aujourd'hui encore ses troupes occupent une très large partie du territoire libanais.

Au final, la guerre du Liban, qui fut une « *guerre hors de l'Etat* », une guerre de milices, a consumé ce pays jusque dans ses fondements même.

Servant d'exécutoire à l'extériorisation de siècles de haines identitaires contenues, elle a révélé le caractère "quelque peu factice" de l'identité nationale libanaise et les profonds clivages identitaires existant entre les communautés.

De plus, à partir des chocs politiques et la régression économique qu'elle a engendré, elle a créé de profonds changements dans le mode de vie des Libanais tant sur le plan individuel que collectif. L'individualisme et le principe du « chacun pour soi », déjà ancrés dans les mœurs, ont été entretenus et amplifiés par les incertitudes politiques et économiques. La défaillance des services collectifs assurés en principe par l'Etat a également poussé les Libanais à rechercher des solutions individuelles à leurs problèmes.

Par ailleurs, la criminalité et la violence observées pendant les années de guerre ont contribué à minimiser les autres délits, notamment les enrichissements illicites et les abus de biens ou de services publics. L'accumulation des richesses et des revenus est devenue une

priorité, indépendamment des moyens utilisés. La valeur sociale des individus s'est mis à dépendre de l'importance de leur fortune ; et la dégradation économique a incité à accorder la priorité au cours terme : la rentabilité des investissements devant être immédiate, la spéculation entrant dans les mœurs et la consommation prenant le pas sur l'épargne.

Ainsi, ce sont les fondations mêmes de la nation libanaise qui se trouvèrent de la sorte ébranlées.

A la suite de la réconciliation politique intervenue dans le cadre de l'accord de Taëf et du retour progressif de l'autorité de l'Etat dans la majeure partie du pays, le Liban a connu depuis le milieu des années 90 un retour au calme et un début de redressement économique.

Cependant, il est encore loin à ce jour de la situation qu'il connaissait avant la guerre. Cela est d'autant plus vrai que le retour au calme n'apparaît plus comme une condition suffisante pour un redémarrage du Liban. Ce dernier en effet reste largement tributaire des solutions et réalisations qui interviendront à la fois sur les plans administratifs, politiques et régionaux.

En d'autres termes, la question est de savoir si cette embellie pourra se poursuivre compte tenu de l'évolution de la situation interne mais aussi des relations régionales, voire internationales, qui conditionnent pour une large part le devenir du Liban.

#### **4.3 Les clefs de l'avenir :**

L'avenir géopolitique du Liban demeure aujourd'hui encore l'une des grandes questions du Proche-Orient.

Maintien du statu quo, annexion par la Syrie, démembrement du Liban historique, telles sont les trois principales d'hypothèses vers lesquelles peut évoluer ce pays. Toutes les trois sont subordonnées à au moins trois facteurs essentiels tenant à la restauration des liens « fraternels » entre les communautés, l'évolution de la Syrie et l'attitude de la puissance mondiale dominante.

La refondation du Liban passe obligatoirement par une restauration des liens entre les communautés confessionnelles libanaises. Celle-ci conditionne la reprise ou non des guerres intra-communautaires.

Or plus de dix ans après la fin des affrontements meurtriers, s'il apparaît que la reconstruction du Liban est largement entamée du point de vue économique, il doit aussi être pris acte qu'il n'y a pas eu de véritable refondation politique. Certes, un nouvel équilibre entre les Musulmans et les Chrétiens a été enregistré ; et les pouvoirs respectifs des trois présidents (République, Conseil et Assemblée) ont été réorganisés par la révision constitutionnelle issue de l'accord de Taëf. Mais, après une décennie d'expérimentation, il se fait jour que ces nouveaux pouvoirs sont susceptibles de se neutraliser et de conduire à la paralysie. Le Liban semble en fait dirigé par une "troïka" ou un triumvirat dont le bon fonctionnement suppose une entente constante entre les Présidents de la République, du Conseil des Ministres et de la Chambre des Députés. A défaut, la gestion des désaccords ou des conflits nécessite, lorsque ceux-ci surgissent, l'arbitrage de Damas et entraîne de facto un renforcement de la tutelle syrienne sur les affaires intérieures du Liban.

Par ailleurs, malgré sa désignation en tant qu'« *objectif national primordial* », l'abolition du confessionnalisme politique n'a pas été obtenue. La réalité s'accompagne au contraire d'un retour marqué à un confessionnalisme d'autant plus fort qu'il est désormais « territorialisé<sup>1</sup> » de façon plus homogène.

---

<sup>1</sup> Expression utilisée par la commission des lois du Sénat – rapport n°111 – 1996/1997.

Aussi pour toutes ces raisons, le souvenir de la fracture qui a divisé le Liban demeure présent dans l'esprit des Libanais. Ceux-ci s'interrogent sur le devenir de leur pays et sur la définition de leur identité nationale. Ils restent confrontés à l'interrogation fondamentale de savoir si « leur guerre » a été le produit d'une fracture intercommunautaire profonde ou si elle n'a constitué que le prolongement des tensions régionales. Dans le premier cas, c'est l'avenir de la nation libanaise qui est en question. Cette interrogation est plus particulièrement vive chez les Chrétiens qui ne se sentent plus suffisamment représentés au sein des institutions et craignent d'être marginalisés. Elle demeure aussi présente chez les émigrés car aucun mouvement caractérisé de retour au pays n'est perceptible chez les 730 000 Libanais qui ont fui la guerre entre 1975 et 1990.

Il paraît donc urgent de raffermir les liens entre les communautés confessionnelles pour sortir de cette impasse et conforter ceux qui pensent que la volonté de vivre ensemble est plus forte que les antagonistes communautaires.

En d'autres termes, les urgences économiques ne doivent pas occulter l'importance du débat sur la réconciliation des Libanais et la reconstruction de la Nation libanaise. Cette dernière passe obligatoirement par la recherche de nouvelles voies resserrant les liens entre les communautés confessionnelles. Elle manquera son objectif si l'entente entre les communautés confessionnelle n'est pas assurée parallèlement à la remise sur pied de l'appareil institutionnel et à la restauration de l'état de droit.

Beaucoup de chemin reste encore à faire dans cette direction même si pour l'heure, les divisions internes pèsent moins sur la vie politique libanaise que les contraintes externes découlant plus particulièrement de la tutelle politique et militaire de son puissant voisin oriental.

La Syrie est assurément l'autre élément clef qui conditionne le devenir du Liban.

Sa géopolitique, constante depuis cinquante ans, est celle d'un pays isolé qui nourrit des irrédentismes. En premier lieu, tout l'oppose à la Turquie, aussi bien la question d'Iskenderum<sup>1</sup> que le problème des barrages turcs sur l'Euphrate. De même, son opposition à l'Etat d'Israël est aggravée par l'occupation israélienne depuis 1967 du plateau du Golan. La signature d'accords militaires turco-israéliens en 1996 a porté l'antagonisme à son paroxysme, Damas se sentant encerclé par ces deux puissances régionales alliées aux Etats-Unis. Ses relations avec la Jordanie considérée comme un "morceau de Syrie" passé aux mains d'une monarchie conservatrice et pro-occidentale, sont mauvaises. Les relations avec l'Irak ont été marquées par une rivalité entre les deux branches du parti Baas doublée par une compétition traditionnelles entre les deux capitales historiques du monde arabe. Cet antagonisme a d'ailleurs pris une forme aiguë lors de l'invasion du Koweït quand Damas avait rejoint la coalition occidentale anti-irakienne. Enfin, il reste le Liban dont la séparation de la "Provincia syria" n'a jamais été acceptée.

Ce dernier pays est aujourd'hui "occupé" par l'armée syrienne et l'influence de la Syrie dans les sphères du pouvoir libanais s'avère importante. De plus, il doit être relevé que Damas n'a jamais ouvert d'ambassade à Beyrouth bien que le Liban ait été admis comme un membre à part entière de la ligue des pays arabes. Aussi pour ces raisons, il semble difficile de contester que la situation actuelle du Liban s'apparente à celle d'un **protectorat de fait de la Syrie**. La présence sur le sol libanais de panneaux représentant le président syrien avec le slogan : « Le Liban et la Syrie : un seul peuple, un seul Etat », de même que la préconisation par le "Parti syrien national social" du rattachement de ce territoire à la Syrie, renforcent cette analyse qui s'inscrit dans la droite ligne de la géopolitique syrienne. Dès lors, force est de reconnaître que le sort du Liban dépend étroitement de celui de la Syrie.

Pour l'immédiat, la géopolitique montre que la Syrie a autant besoin du Liban (recherche d'un désenclavement maritime avec ouverture des ports libanais, absorption des flux migratoires) que le Liban a besoin de la Syrie (nécessité d'une profondeur continentale et

---

<sup>1</sup> Ville du Sud Est de la Turquie connue aussi sous le nom d'"Alexandrette".

démographique). Aussi, la complémentarité intrinsèque de ces deux pays ne devrait que les pousser à coopérer suivant des rapports plus équilibrés à l'avantage du Liban.

Mais, il pourrait en aller autrement si le régime syrien se trouvait affaibli. Une telle situation permettrait très vraisemblablement au Liban de reprendre son entière autonomie. Cet état de fait pourrait naître d'une instrumentalisation de l'hétérogénéité confessionnelle de la Syrie qui conduirait à la destruction de son unité, comme ce fut le cas au Liban. Celle-ci, luttant pour le retour d'une "Grande Syrie" et consciente de cette faiblesse menaçant son existence, craint plus particulièrement toute forme de "balkanisation" ou "d'atomisation" de la région suivant des schémas communautaires et confessionnels. Son rapprochement récent avec l'Irak, préoccupé par la même inquiétude, dans le dessin de constituer un axe arabe laïc capable de résister au découpage d'un Orient constitué de micro-Etats confessionnels, confirme cette analyse.

Pour l'instant il est vrai, cette hypothèse reste fictionnelle ; mais elle pourrait devenir une réalité, notamment si la puissance mondiale dominante décidait, pour des raisons qui lui sont propres, d'intervenir dans cette région.

La politique des Etats-Unis au Liban a longtemps reposé sur trois principes : souveraineté, indépendance et intégrité territoriale. Ces principes fondamentaux servirent de justification à l'intervention militaire de 1958. Ils étaient encore incorporés dans l'accord israélo-libanais du 17 mai 1983 négocié par la Maison blanche, prouvant ainsi l'existence d'une certaine continuité dans la politique étrangère américaine.

Mais à l'occasion de la guerre du Golfe en 1991, les choses changèrent. Cette puissance donna un blanc-seing à la Syrie pour agir à sa guise au Liban, en échange de sa participation à la coalition anti-irakienne. Ainsi, au même moment où ils prétendaient libérer le Koweït, les Etats-Unis livraient le Liban. Ils faisaient acclamer le droit international dans un pays alors qu'ils l'enterraient dans l'autre. Cette attitude révéla un revirement de politique américaine qui allait être à l'origine de l'échec de la guerre de libération conduite par le général Aoun.

Aujourd'hui, les Etats-Unis « semblent » se désintéresser presque totalement du Liban. La presse et la population américaines ignorent manifestement ce pays. Le Congrès et le Gouvernement se montrent parfois soucieux de faire quelque chose mais cela ne débouche apparemment sur aucune action visible. Le résultat final semble une absence de réflexion sur le Liban et l'opinion largement répandue que le pays du Cèdre est un marécage où les Etats-Unis ne doivent pas mettre les pieds.

Néanmoins, cette situation ne doit pas cacher le fait que les Etats-Unis veulent rester les maîtres du jeu au Moyen Orient. Dans le cadre du conflit israélo-arabe autour de l'avenir des Palestiniens, ils n'entendent pas en effet laisser l'Europe, à l'initiative de la France, mettre en place les fondements d'une politique arabe de substitution. De même, au titre de la lutte contre les « Etats voyous » et le terrorisme, ils exercent des pressions constantes sur l'Irak qui pourraient déboucher sur une seconde guerre du Golfe. Enfin, dans le but de protéger leurs intérêts régionaux, ils sont manifestement prêts à engager toutes les actions nécessaires pour préserver les relations privilégiées entretenues avec leurs alliés traditionnels Turcs, Israéliens et surtout Saoudiens. Aussi pour toutes ces raisons, les Etats-Unis pourraient une nouvelle fois réviser leur politique à l'égard du Liban.

Dans cet optique, celui-ci est plus particulièrement susceptible de redevenir une pièce maîtresse du dispositif israélo-turco-américain d'enclavement et d'isolement de la Syrie. La signature en 1996 des accords militaires turco-israéliens déjà mentionnés, a pris acte de ce début d'encerclement par les deux puissances régionales alliées des Etats-Unis.

Un engagement plus prononcé des Etats-Unis sur ce plan générerait obligatoirement des changements politiques internes pour le Liban et cela même si la Russie de demain, alliée traditionnelle de la Syrie, tentait de s'opposer à la suprématie américaine.

## CONCLUSION

Le Liban est aujourd'hui à la croisée des chemins.

Les Libanais semblent constituer une société moderne, ouverte sur l'extérieur, mais dans le même temps, ils restent tournés vers le passé et le respect des traditions communautaires. Ils croient en l'avenir d'une Nation libanaise mais ce pays demeure un ensemble de minorités voyant dans l'application pure et simple de la loi de la majorité un danger pour leur pérennité. A ce titre, "l'exception libanaise" si souvent vantée traduit aussi le "paradoxe libanais".

La reconstruction entreprise depuis la fin du conflit a matérialisé la volonté d'en finir avec l'arbitraire des milices, des destructions et de l'effondrement du niveau de vie. Elle a suscité une vague d'optimisme reflétant la volonté de bâtir un nouveau Liban sur de nouvelles assises, de redonner au pays ou du moins à Beyrouth, une base réelle de prospérité. Elle permet aujourd'hui à l'Etat, à l'instar de l'armée libanaise, de regagner peu à peu du terrain.

Cependant ce dernier ne retrouvera des bases solides que si les libanais confirment leur volonté de vivre ensemble et de constituer une nation à part entière. Or, la tentation de partager le pays en quatre "principautés" : maronite, sunnite, chiite et druze, comme l'avaient un temps envisagé les américains, demeure forte. D'aucuns n'hésitent d'ailleurs pas à mettre en doute ouvertement l'existence même d'une Nation libanaise.

Le confessionnalisme, sa généralisation et ses abus constituent sur ce point un frein certain à l'évolution vers un Liban moderne. Malheureusement, on ne sait toujours pas par quoi on pourrait raisonnablement le remplacer.

La "cantonisation", dont on parle parfois pour la souhaiter ou la redouter, pourrait-elle procurer une solution stable ? En admettant que l'on puisse s'y référer, la Suisse, si paisible lorsqu'on la regarde aujourd'hui, n'est-elle pas le résultat improbable d'une histoire fort tourmentée ?

La réponse n'est pas évidente car, contrairement à la Suisse, de grandes différences séparent les deux principales religions vivant sur cette même terre.

L'Islam est en effet une religion à la fois spirituelle et temporelle. Il donne des règles politiques, économiques, sociales, civiles que le musulman doit appliquer à sa vie personnelle et politique. Comment alors concilier le caractère nécessairement laïc d'un Etat moderne avec cette religion politique qui ne sépare pas la gestion religieuse de celle de l'Etat ? Comment de plus rapprocher les notions démocratiques défendues par la Chrétienté d'une religion imperméable pour l'instant à une démocratie de type occidental<sup>1</sup> ? Au final, comment faire vivre ensemble des hommes et des femmes adeptes de religions antagonistes dans de nombreux domaines ?

Toute conciliation ne pourra passer que par une réforme de l'Islam. Celle-ci exige la possibilité d'ouvrir la porte à l'interprétation du Coran. Or, cette démarche, admise par les Chiites, n'est pas permise chez les Sunnites qui considèrent que la révélation du Coran par Dieu lui-même interdit toute réforme. Dès lors, comment concilier Islam et modernité ?

Face à toutes ces interrogations, le Liban pourra-t-il renaître et se reconstituer tel qu'il a été connu et aimé ?

Personne ne peut se hasarder à faire des prévisions devant une situation aussi fluide.

Pour l'instant, il doit être relevé que ce pays, à la différence de l'ex-Yougoslavie, a su préserver son unité ou du moins ne pas succomber à la tentation de la partition du pays. Mais le pourra-t-il encore longtemps ?

---

<sup>1</sup> A titre d'exemple, le Coran prescrit dans la Sourate 60, verset 9, que « *les croyants [ne doivent pas] prendre pour patrons des mécréants...à moins [qu'ils ne les craignent]* ». La question est donc de savoir si l'Islam pourrait s'adapter aux règles républicaines d'égalité de tous, musulmans ou non, devant la Loi.

On peut en douter si, continuant d'être la victime des incertitudes internationales, il reste seul. Aussi, ne serait-ce que parce qu'il a été et demeure le seul exemple démocratique de vie en commun de différentes communautés, il mérite d'être aidé.

Le pire serait de "boycotter", d'oublier le Liban, car ce serait en définitive le plus sûr moyen de conforter la situation de fait dans laquelle il se trouve enfermé.

La France qui entretient depuis plusieurs siècles des liens étroits avec ce pays, liens qui ont survécus aux années difficiles de la guerre, est en mesure d'apporter une aide. Elle peut encore jouer un rôle décisif dans la défense de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité du territoire libanais. « *Le renforcement de la coopération franco-libanaise, loin de cautionner la « syrianisation » du pays du Cèdre, pourrait au contraire lui faire contrepoids et contribuer à la reconstruction de cette Nation<sup>1</sup>* ».

Les relations historiques nous unissant à ce peuple attachant, qui a apporté au monde l'alphabet et surtout la première forme d'expérimentation de tolérance communautaire, justifient une telle intervention.

Il doit encore en être de même si l'on prend en considération le tempérament libanais.

Georges Picot, grand spécialiste de la région, connaissait bien ce tempérament. Il savait en apprécier les très nombreuses qualités et en dénoncer les travers. Il avait plus particulièrement l'habitude sur ce dernier point de souligner en des termes très lucides : « *la politique de clientèle qui fleurit dans ce pays* », « *les belles phrases dont on est prodigue* » et « *la rivalité des rites et des cultes* ». Tous ces traits de caractères peuvent aujourd'hui encore qualifier les descendants des contemporains du diplomate français. Mais, cette constance dans l'évolution des esprits et des mentalités ne doit pas faire oublier que les Libanais forment également un peuple dynamique, persévérant, dont le courage ne s'est jamais démenti tout au long de son passé prestigieux. Il s'agit là de qualités qui justifient elles aussi qu'une main soit tendue en direction de ce pays.

Dans le but d'encourager l'attribution de cette aide, il appartient aux Libanais d'apporter la preuve que les vicissitudes nationales ne sauraient empêcher la renaissance de leur Nation fondée essentiellement sur le pluralisme politique et la tolérance religieuse.

Ce challenge s'avère crucial pour le Liban mais aussi au delà pour la planète entière : six milliards d'individus y cohabitent, se rattachant tous à des communautés religieuses aussi nombreuses que différentes.

Or, seul l'esprit de tolérance permettra à celles-ci de vivre ensemble en parfaite harmonie. Surtout cela évitera peut être, comme l'avait déjà souligné le Prophète en son temps, que « *la violence faite au Liban [ne nous] submerge tous<sup>2</sup>* ».

---

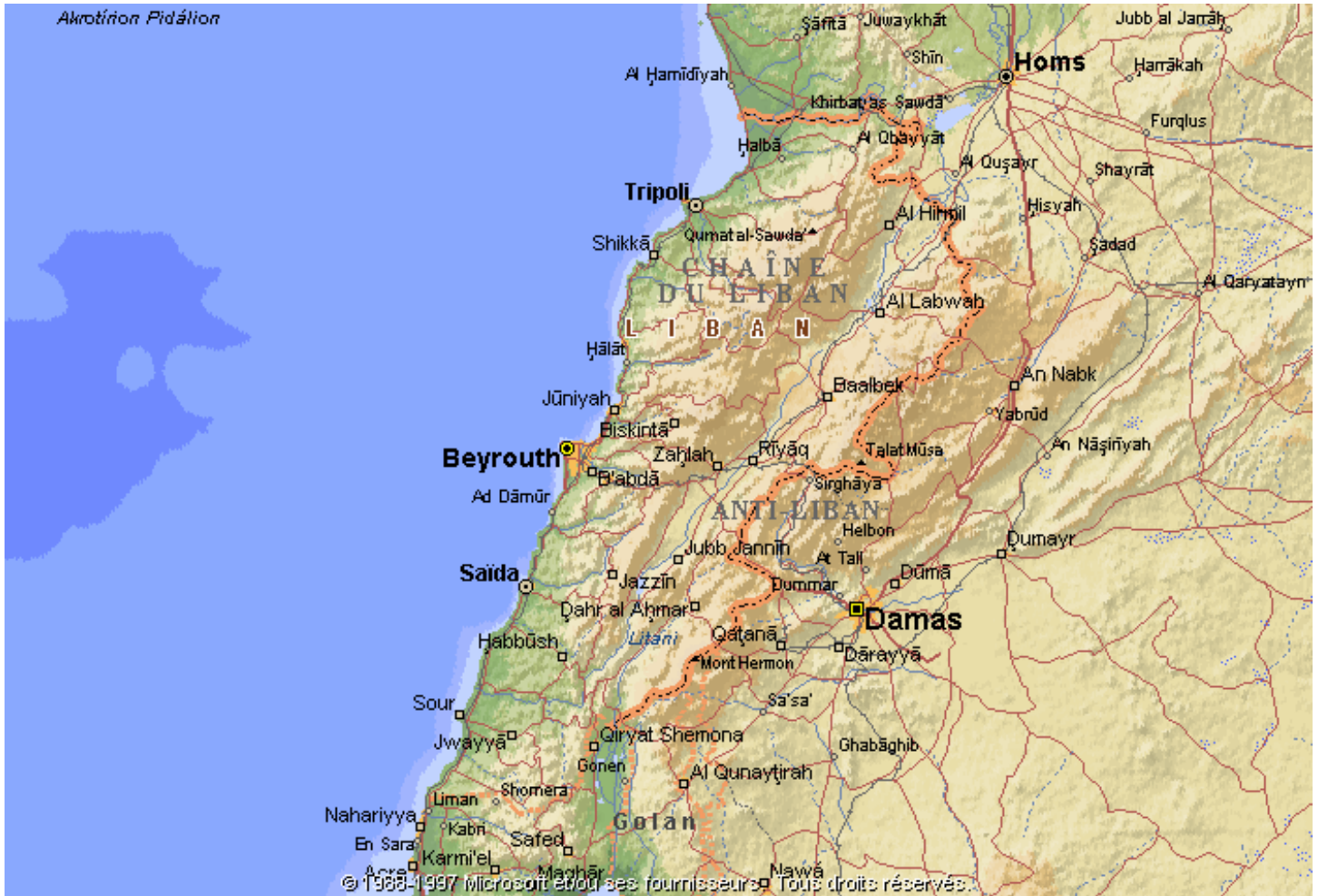
<sup>1</sup> Extrait du rapport n°111 de la Commission des lois du Sénat, 1996-1997.

<sup>2</sup> La Bible, Habacuc, 2 : 17, verset du Prophète utilisé par Yasser Arafat en entête des circulaires qu'il adressait à ses troupes stationnées au Liban.

## **Liste des Annexes**

Annexe 1 : Carte géographique du Liban.....	49
Annexe 2 : Le Liban en quelques chiffres.....	50
Annexe 3 : Repères chronologiques.....	51
Annexe 4 : Les communautés libanaises.....	54
Annexe 5 : Carte de l'implantation des communautés libanaises.....	55
Annexe 6 : L'émigration libanaise entre 1975 et 1994.....	56

## Annexe 1 : Carte géographique du Liban



## **Annexe 2 : Le Liban en quelques chiffres**

**Superficie** : 10 452 km<sup>2</sup> (soit ¼ des Pays-Bas)

**Population** : 3 144 000 (selon des estimations de 1997)

**Densité** : 300 habitants/Km<sup>2</sup>

**Religion** : Chrétiens (tous rites) : 41% ; Musulmans Sunnites : 22% ; Musulmans Chiites : 25% ; Druzes : 8% (estimation 1995)

**Taux d'urbanisation** : 60%

**Espérance de vie** : 68,1 pour les hommes et 71,1 pour les femmes

**Taux d'alphabétisation** : 80%

**PIB** : 11 milliards de \$

**Industrie** : 14% du PIB

**Agriculture** : 17% du PIB

**Services** : 69% du PIB

**Revenu annuel par habitant** : 2 800\$

**Inflation** : 10% en 1995 (20% en 92)

**Population active** : 700 000

**Chômage** : 20% (estimation)

**Dette interne et externe** : 8 milliards de \$ en 1995

### Annexe 3 : Repères chronologiques

<u>Date</u>	<u>Evénements</u>
25 avril 1920 1 <sup>er</sup> septembre	Conférence de San Remo plaçant le Liban et la Syrie sous le mandat français Proclamation de la constitution du Grand Liban, séparé de la Syrie par le général Gouraud
24 juillet 1922	Confirmation par la SDN du mandat français sur le Liban et la Syrie
23 mai 1926	Proclamation de la République libanaise (sur le modèle de la III <sup>ème</sup> République française) suite à une révolte fomentée par les Druzes
1927	Suppression du Sénat
8 juin 1941	Proclamation de l'indépendance du Liban et de la Syrie par le Général Catroux, au nom du Général de Gaulle
1943	Le Parlement libanais met un terme aux prérogatives du mandat français Elaboration du « Pacte national libanais »
1948	Guerre israélo-arabe
23 mars 1949	Signature d'une convention d'armistice entre le Liban et Israël Première vague d'immigration des réfugiés Palestiniens
1951	Assassinat du Président du Conseil, Riad el-Solh Camille Chamoun, considéré comme pro-occidental, devient Président de la République
1958	Tensions intercommunautaires : la 6 <sup>ème</sup> flotte américaine débarque en juillet Election à la Présidence de la République du général Fourad Chébab, entraînant un accroissement du rôle des Musulmans
3 novembre 1969	Accord libano-palestinien du Caire consacrant le droit à la résistance palestinienne sur le sol libanais
2 mai 1973	Début des affrontements entre l'armée libanaise et les forces palestiniennes
13 avril 1975	Début de la « guerre des deux ans » opposant les milices chrétiennes à des « islamo-progressistes » et aux Palestiniens
8 mai 1978	Entrée de 6 000 soldats syriens au Liban
Du 14 mars au 23 juin 1978	Invasion du Sud Liban par Israël
19 mars 1978	Adoption de la résolution 425 par le conseil de sécurité demandant à Israël de retirer ses forces du territoire libanais – création de la FINUL (force intermédiaire des Nations Unies pour le Sud Liban)
6 juin 1982	Invasion du Liban par Israël : opération « Paix pour la Galilée »
3 septembre 1982	Evacuation des Palestiniens de Beyrouth avec l'aide de la France
10 juin 1985	Retrait du Liban de l'armée israélienne, à l'exception de la « zone de sécurité » du Sud Liban

22 octobre 1989	Acceptation par les députés libanais de l'accord de Taëf, document « d'entente nationale » proposé par le comité tripartite : Algérie, Arabie Saoudite, Maroc
22 novembre 1989	Assassinat du maronite René Moawad, élu Président de la République le 5 novembre
24 novembre 1989	Elias Hraoui, maronite choisi par les Syriens, est élu par le parlement à la Présidence de la République Le Général Michel Aoun rejette les nouvelles autorités avant d'être démis par le Premier ministre, Selim Hoss
31 janvier 1990	Violents combats opposant l'armée du Général Aoun avec la milice des forces libanaises du maronite Samir Geagea
2 mars 1990	Arrêt des combats inter chrétiens sous la pression du patriarche d'ANTIOCHE, Mr Nasrallah Sfeir, de la France et du Vatican
21 septembre 1990	Fondation de la « Deuxième République libanaise » reprenant le principe de la répartition des fonctions institutionnelles entre un Maronite (Présidence de la République), un Musulman Sunnite (Premier ministre) et un Musulman chiite (Présidence de l'Assemblée nationale)
13 octobre 1990	Déclenchement d'une offensive par les armées libanaise et syrienne contre le réduit chrétien de Beyrouth commandé par le Général Aoun, ce dernier se réfugiant à l'ambassade de France
21 octobre 1990	Assassinat de Dany Chamoun, responsable du mouvement politique de soutien au Général Aoun
30 avril 1991	Restitution d'une partie de leurs armes par les milices libanaises
26 août 1991	Adoption par le Parlement d'une amnistie générale pour les faits commis depuis 1975
30 août 1991	Départ pour un exil de 5 ans du Général Aoun qui se rend en France
6 mai 1992	Démission du Premier ministre Oskar Karamé, suite à de violentes manifestations contre la cherté de la vie dans Beyrouth
août/septembre 1992	Elections législatives
16 octobre 1992	Election de Nabib Berry, chef de la milice chiite Amal, à la présidence de l'Assemblée nationale
22 octobre 1992	Nomination de Rafic Hariri au poste de Premier ministre
20 décembre 1993	Attentat à la voiture piégée contre le siège du Parti Kataëb (catholique) à Beyrouth
27 février 1994	Attentat à la bombe dans une église de Zouk Mikaël dans le Kesrouan Dissolution du parti politique des Forces libanaises

23 mars 1994	
Avril 1996	Opération israélienne « Raisins de la colère »
Août/septembre 1996	Elections législatives

## Annexe 4 : Les communautés libanaises

Le Liban se présente comme une mosaïque de 18 communautés.  
Celles-ci se divisent en deux catégories inégales :

### 1- Les communautés légalement reconnues et organisées par les lois et décrets :

Au nombre de **seize**, elles se répartissent également entre :

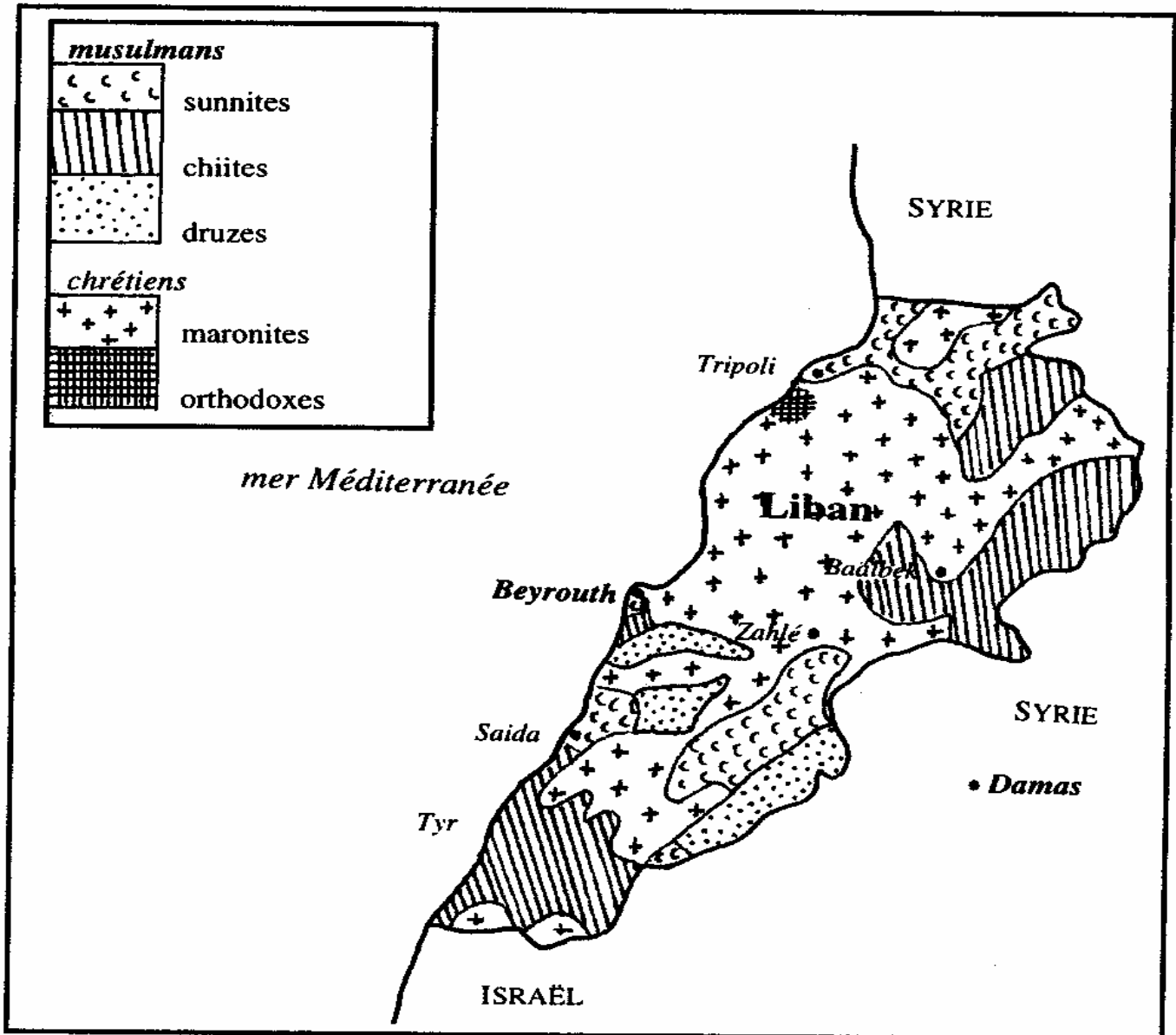
- les communautés chrétiennes, elles-mêmes divisées entre :
  - celles reconnaissant l'autorité de Rome (6) :
    - la *communauté maronite* (tirant son nom d'un anachorète du IX<sup>ème</sup> siècle, Maron, vivant dans le Nord de la Syrie) ;
    - la *communauté grecque catholique* ;
    - la *communauté arménienne catholique* ;
    - la *communauté syrienne catholique* ;
    - la *communauté chaldéenne* ;
    - la *communauté latine*.
  - celles non rattachées à Rome (5) :
    - la *communauté grecque orthodoxe* ;
    - la *communauté syrienne orthodoxe* ;
    - la *communauté arménienne géorgienne* ;
    - la *communauté nestorienne* ;
    - la *communauté évangélique* ;
    - la communauté copte.
- les communautés musulmanes (3) :
  - la *communauté sunnite* ;
  - la *communauté chiite* ;
  - la *communauté druze*.
- la communauté israélite.

### 2- Les communautés reconnues mais non organisées par les lois et décrets :

Reconnues officiellement mais non organisées en raison de leur faible importance numérique, elles sont au nombre de **deux** :

- les Alaouites ;
- les Ismaéliens.

Annexe 5 : Carte de l'implantation des communautés libanaises



## Annexe 6 : L'émigration libanaise entre 1975 et 1994

<b><u>Pays</u></b>	<b><u>Emigrés</u></b>	<b><u>%</u></b>
Etats-Unis	144 342	19,8
Australie	109 350	15
Canada	107 892	14,8
France	91 854	12,6
Autres	275 562	37,8
<b><u>Total :</u></b>	<b>729 000</b>	<b>100</b>

## **Bibliographie**

- « Beyrouth, Souvenirs...réalité », édition Hachette / an nahar arab international, 1982.
- « Je me souviens » de Nicolas de Bustros, librairie Antoine, Beyrouth, 1983.
- « Les croisades vues par les Arabes » de Amin Maalouf, éditions J'ai lu, 1983.
- « Liban, Jours de colère 77-82 » de Joseph G. Chami, Library of Congress, Catalog Number : 84-8512, Beyrouth, 1984.
- « Liban : espoirs et réalités » sous la direction de Bassma KODMANI-DARWISH, édition de l'institut français des relations internationales, 1987.
- « Atlas du monde arabe » de Rafic Boustani et de Philippe Fargues, éditions Bordas, Paris 1990.
- « Chronique du Liban rebelle » de Daniel Rondeau, édition Grasset, 1991.
- « Introduction à l'histoire politique du Liban moderne » de Boustani Fouad, édition Cariscript, 1991.
- « Le Rocher de Tanios » de Amin Maalouf, éditions Grasset, 1993.
- « La guerre du Liban » de Samir Kassir, édition Khartala, 1994.
- « Chroniques arabes des Croisades » de Francesco Gabrieli, éditions Actes Sud, Turin, 1996.
- « Quel avenir pour le Liban », rapport n°111 de la commission des lois du Sénat, 1996/1997.
- « Histoire du Liban contemporain, t.1 : des origines à 1943 » de Denise Ammoun, éditions Fayard, 1997.
- « La résidence des Pins » de Pierre Fournié et Denise Ammoun, édition ACR, Paris, 1999.
- « Le Proche-Orient éclaté » de Georges Corm, Paris 1999.
- « Introduction à l'analyse géopolitique » de Ameyric Chauprade, éditions Ellipses, 1999.
- « Dictionnaire de Géopolitique » de Ameyric Chauprade et François Tual, éditions Ellipses, 1999.
- « Le Liban » de Jean-Pierre Alem et Patrick Bourrat, collection "Que sais-je ?", PUF, édition Mai 2000.

# Table des matières

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>4</b>
<b>1 LES ORIGINES DU LIBAN.....</b>	<b>6</b>
1.1 DE LA PHENICIE A LA "PROVINCIA SYRIA": .....	6
1.2 DE LA SYRIE BYZANTINE A L'EPOPEE DES CROISADES : .....	8
1.3 DE LA DYNASTIE DES MAMELOUKS A L'EMPIRE OTTOMAN : .....	10
<b>2 L'INDEPENDANCE.....</b>	<b>14</b>
2.1 LES PREMICES DE L'INTERVENTION FRANÇAISE : .....	14
2.2 LE MANDAT FRANÇAIS : .....	18
2.3 LE PACTE NATIONAL DE 1943 : .....	20
<b>3 LA GUERRE (1975 – 1991).....</b>	<b>24</b>
3.1 LES CAUSES INTERNES : .....	24
3.1.1 <i>les abus du confessionnalisme</i> : .....	25
3.1.2 <i>la croissance démographique des populations musulmanes</i> : .....	28
3.2 LES CAUSES EXTERNES : .....	30
3.2.1 <i>les palestiniens</i> : .....	30
3.2.2 <i>les pays limitrophes</i> : .....	32
3.2.3 <i>les grandes puissances</i> : .....	35
<b>4 LA REFONDATION .....</b>	<b>37</b>
4.1 L'ACCORD DE TAËF DU 22 OCTOBRE 1989 : .....	37
4.2 LE BILAN DE LA GUERRE : .....	40
4.3 LES CLEFS DE L'AVENIR : .....	43
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>46</b>
<b>LISTE DES ANNEXES.....</b>	<b>48</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>57</b>